

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

**Le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles
fondements, cadrage et résonance**

Mémoire de fin d'Etudes présenté par
LAJARTHE, Fanny
En vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
Finalité Gestion de l'Environnement M-ENVIG

Année académique 2015-2016

Directeur : Prof Edwin Zaccai

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu Edwin Zaccāi, Hichem Dahes et Antoine Leux pour leurs conseils et leurs encouragements.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui m'ont grandement aidée en acceptant de répondre à mes questions, soit Marc Alexander, Mathias Balcaen, Bernard Bayot, Mathias Bienstman, Arnaud Collignon, Brigitte Gloire, Clara Gruner, Véronique Rigot et Joeri Thijs. Je remercie également l'équipe de 350 Europe.

Je remercie enfin Joëlle et Jean-Louis Lajarthe pour avoir accordé un nombre d'heures significatif à la relecture de ce travail.

Résumé

Dans la mesure où le recours aux énergies fossiles est le principal moteur de la croissance des émissions de gaz à effet de serre, le maintien de la hausse de la température moyenne mondiale en-dessous de 2°C implique qu'une partie conséquente des réserves d'énergie fossile doivent rester dans le sol. Or, le volume déclaré des réserves des entreprises impliquées dans la production et l'exploitation de combustibles fossiles détermine largement leur valorisation boursière. Si l'objectif de 2°C doit être respecté, cela veut dire que la valeur de ces entreprises est surévaluée et que les investissements opérés dans le secteur sont voués à être dévalorisés. La surévaluation constitue un risque financier pour les investisseurs, qui peuvent s'en protéger en décidant de désinvestir de ces entreprises.

Certains pensent que le désinvestissement est une stratégie inefficace, notamment parce qu'il permettrait seulement un déplacement de capital au sein d'une économie fondée sur les combustibles fossiles, y compris pour la fabrication, le transport et l'installation d'éoliennes. La question du désinvestissement pose donc la problématique d'un changement de paradigme, du passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur des énergies moins polluantes. L'appel à un changement de paradigme constitue le fondement d'un mouvement social récent, qui souhaite convaincre les investisseurs institutionnels comme les universités, les fonds de pension ou les banques de désinvestir des énergies fossiles.

Ce mouvement, né aux Etats-Unis en 2010, s'est d'abord propagé dans les universités avant de regrouper d'autres appuis, comme les organisations religieuses, les villes ou les fondations philanthropiques. Il a pénétré l'Europe par le Royaume-Uni, pour ensuite gagner de la visibilité suite à la décision du fonds souverain norvégien de désinvestir une partie de ses fonds. Le mouvement se caractérise ainsi par une forte capacité de mobilisation, qui elle-même découle de sa faculté à offrir un sens à ses adhérents, c'est-à-dire une finalité mais également une voie à suivre.

Etant donné que le mouvement repose sur le principe d'auto-organisation, le rôle de 350.org relève essentiellement de la coordination, de la mise en réseau et de l'appui. Cet appui se traduit par la mise à disposition d'une série d'outils, à commencer par un argumentaire à tonalité économique mais également éthique. Il prend également la forme d'un cadrage stratégique, dans la mesure où des formations portant sur les moyens de mobiliser sont dispensées. Cependant, les « cadres » proposés, compris comme un set de croyances et de significations orienté vers l'action, ne suffisent pas selon nous à expliquer la progression rapide du mouvement et sa transnationalisation.

L'arrivée en Europe du mouvement pose en effet la question des modalités de sa diffusion d'un pays à un autre. En prenant l'exemple de la Belgique, nous montrons que le mouvement ne peut pas se diffuser à l'identique et que des ajustements sont opérés pour palier aux différences culturelles ou contextuelles. Ces différences ne constituent d'ailleurs pas que des contraintes, elles peuvent également constituer des opportunités. Dans la mesure où le mouvement belge est en cours de formation au moment de l'écriture de ce mémoire, nous ne pouvons prédire si ces ajustements tiendront à l'épreuve du temps.

Mots clés : mouvement social, bulle carbone, désinvestissement, énergies fossiles, cadrage, résonance, stratégie, changement climatique, 350.org.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
RÉSUMÉ	3
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	6
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : LES FONDEMENTS DU MOUVEMENT DE DÉSINVESTISSEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES	10
1. DE LA SCIENCE À LA FINANCE : DU CARBONE IMBRÛLABLE AU DÉSINVESTISSEMENT	10
A. LES FONDEMENTS SCIENTIFIQUES : BUDGET CARBONE ET CARBONE INEXPLOITABLE	10
B. LES RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES AU NIVEAU FINANCIER	12
C. LE DÉSINVESTISSEMENT COMME STRATÉGIE DE PROTECTION FACE AU RISQUE CARBONE	14
2. LE DÉSINVESTISSEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES COMME MOUVEMENT SOCIAL	15
A. DEFINITION ET CARACTERISTIQUES	15
B. UN MOUVEMENT ORIGINAIRES DES MILIEUX ÉTUDIANTS AMÉRICAINS	18
C. DES ÉTATS-UNIS À L'EUROPE	20
L'implication du Parti vert européen	20
L'entrée en jeu de The Guardian dans le mouvement	22
Le fonds souverain norvégien : un signal pour le monde de la finance	23
CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE	24
CHAPITRE 2 : LE CADRAGE COMME VECTEUR DE MOBILISATION	25
1. EFFICACITÉ ET CADRAGE	25
A. DE LA DIFFICULTÉ DE MESURER L'EFFICACITÉ DU MOUVEMENT	25
B. QU'EST-CE QUE LE CADRAGE ?	27
C. LA NATURE DES ARGUMENTS AVANCÉS	30
2. LE CADRAGE STRATÉGIQUE DU MOUVEMENT	32
A. VERS UNE RATIONALISATION DES OBJECTIFS DU MOUVEMENT	32
B. LES EFFETS DE LA STIGMATISATION	33
C. COMMENT GARANTIR LA MOBILISATION?	36
Théorie du momentum	36
Spectre d'alliés et échelle d'engagement	37
CONCLUSION CHAPITRE 2	39
CHAPITRE 3 : LA RÉSONANCE DU MOUVEMENT AU NIVEAU BELGE (ÉTUDE DE CAS)	40
1. RÉSONANCE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	40
A. QU'EST-CE QUE LA RÉSONANCE ?	40
B. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON DU FINANCEMENT UNIVERSITAIRE AMÉRICAIN ET BELGE	41
C. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX BANQUES ET FONDS DE PENSION	43

L'exposition des banques belges aux actifs fossiles	43
L'opacité et l'obligation de rentabilité des fonds de pension belges	44
D. LE SOUTIEN D'ÉCOLO-GROEN AU DÉSINVESTISSEMENT	46
2. VERS UN MOUVEMENT BELGE DE DÉSINVESTISSEMENT ?	48
A. LA PLACE DU DÉSINVESTISSEMENT DANS LE MOUVEMENT CLIMATIQUE BELGE	48
B. QUELQUES EXEMPLES DE CAMPAGNES MENÉES ACTUELLEMENT	50
Les campagnes visant les banques	50
Les campagnes visant les universités	51
La campagne visant la STIB	53
CONCLUSION CHAPITRE 3	54
CONCLUSION	55
ANNEXES	56
ANNEXE 1 : INFOGRAPHIE SUR 350.ORG	56
ANNEXE 2 : RÉPARTITION RÉGIONALE DES RÉSERVES DE CARBONE IMBRÛLABLE	57
ANNEXE 3 : LISTE DES ENTREPRISES DU CARBON UNDERGROUND 200	57
ANNEXE 4 : LISTE DES ENTRETIENS EFFECTUÉS	60
BIBLIOGRAPHIE	61
ARTICLES ACADÉMIQUES, MÉMOIRES DE FIN D'ÉTUDES ET LIVRES	61
ARTICLES ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE	63
DOCUMENTS LÉGISLATIFS	65
RAPPORTS	66
SITES INTERNET, BROCHURES ET VIDÉOS	68

Liste des figures et tableaux

Tableau 1 : Budget carbone et probabilité d'excéder les 2°C (p. 11)

Figure 2 : Théorie du changement (p. 33)

Figure 3 : Etapes pour la création d'un momentum (p. 37)

Figure 4 : Spectre d'alliés (p.37)

Figure 5 : Echelle d'engagement (p.38)

Tableau 6 : Valeur de l'endowment de 8 universités américaines (p.43)

Liste des abréviations, sigles et acronymes

ASBL : Association sans but lucratif

CC : Coalition Climat

CNUCCC : Convention des Nations-Unies sur les Changements Climatiques

CA : Conseil d'administration

CAPEX : Capital expenditure

CNCD : Centre national de coopération au développement

CSC-ACV : Confédération des syndicats chrétiens - Algemeen christelijk vakverbond

CTI : Carbon Tracker Initiative

Désinvestissement : Désinvestissement des énergies fossiles

Entreprises fossiles : Entreprises impliquées dans la production et l'exploitation de combustibles fossiles

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur le Climat

MDP : Mécanisme de développement propre

MOC : Mise en oeuvre conjointe

OGM : Organisme génétiquement modifié

OIP : Organisme d'intérêt public

ONG : Organisation non-gouvernementale

PJC : Plateforme justice climatique

RBC : Région Bruxelles-Capitale

RSE : Responsabilité sociétale de l'entreprise

SMO : Social movement organization

Sp.A : Socialistische partij Anders

STIB : Société des transports intercommunaux de Bruxelles

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

ULB : Université libre de Bruxelles

VUB : Vrije universiteit Brussel

Introduction

En juin 2016, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère atteignait les 404.48 parties par millions (NASA, 2016), compromettant grandement les chances de maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Ces données impliquent pour certains une urgence à agir en la matière, et en particulier les mouvements environnementaux qui militent depuis presque 40 ans pour que le réchauffement climatique soit considéré comme une question d'intérêt public (Popescu, 2013).

Bien que les mouvements engagés dans la lutte contre le changement climatique revendiquent tous la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, des avis divergent concernant les moyens d'y parvenir. Certains privilégient les canaux légaux et politiques, alors que d'autres cherchent à interpeller le grand public par le biais de campagnes de sensibilisation, d'actions directes ou encore d'événements médiatiques. Un dernier courant s'attache à interpeller les consommateurs pour tenter d'influencer les structures de production et les marchés.

Aux Etats-Unis, ces 15 dernières années ont été marquées par une focalisation sur les efforts individuels à consentir en terme de réduction de l'empreinte carbone (Grady-Benson, 2014). Ce paradigme d'action, fondé sur une responsabilisation individuelle et sur la nécessité d'un changement de comportement en matière de consommation, a eu pour effet de réduire la marge de manoeuvre pour le développement de solutions créatives et innovantes pour faire face au changement climatique. Face à ces difficultés, certains ont appelé à un changement de paradigme et à une remise en cause des structures qui favorisent une distribution inéquitable du pouvoir, considérant cette distribution inéquitable comme la source fondamentale de la dégradation environnementale et des injustices sociales (Maniates, 2001).

Cet appel à un nouveau paradigme s'est traduit par le développement d'un large mouvement mondial, fondé sur des initiatives locales et regroupant une vaste palette de causes spécifiques et de sous-mouvements, comme le mouvement contre la fracturation hydraulique, le mouvement contre l'exploitation des sables bitumineux ou encore les campagnes en faveur d'une taxe carbone (Grady-Benson, 2014). Chaque sous-mouvement est composé de nombreuses organisations, appelées « *social movement organizations* » (SMO). Un exemple de SMO est 350.org qui travaille au niveau international au développement de l'activisme climatique et soutient de multiples campagnes, comme le montre l'infographie disponible à l'annexe 1. Deux d'entre elles, intitulées « *Fossil Free* » et « *Divest the Vatican* », portent sur le désinvestissement des énergies fossiles. D'autres SMO sont également impliquées sur cette question, comme As You Sow, Energy Action Coalition, le Sierra Club, la fondation Divest-Invest ou des branches nationales d'organisations internationales comme Greenpeace Norvège. Certains partis politiques, journaux ou organisations religieuses sont également impliqués : ils forment ensemble un sous-mouvement du mouvement mondial visant à remettre en cause les structures de pouvoir et appelant à des changements économiques, politiques et sociaux profonds pour faire face au défi climatique.

Le présent mémoire porte sur le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles. Il vise à présenter ses principales caractéristiques et ses particularités. Nous considérons que ce mouvement mérite notre attention pour deux raisons essentiellement. D'une part, il s'est développé très rapidement ces cinq dernières années à partir des Etats-Unis, selon un principe de diffusion nationale puis transnationale. D'autre part, et contrairement à une majorité de mouvements environnementaux, il se fonde non seulement sur des arguments éthiques mais également sur des arguments économiques. En ce sens, il propose selon nous une nouvelle façon de justifier la nécessité d'agir en matière climatique.

Pourtant, peu de travaux académiques portent sur ce dernier. Ceci explique la raison pour laquelle nous avons eu recours à une utilisation intensive d'articles et de communiqués de presse, de rapports, voire même de vidéos de conférences ou de *workshops*. Nous avons également suivi le mouvement en ligne, en nous inscrivant à des *newsletters* et en observant les contenus partagés quotidiennement sur les réseaux sociaux sur plusieurs mois. Nous avons ensuite complété ces données par une enquête de terrain : 9 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des acteurs du mouvement belge de lutte contre le changement climatique entre avril et juin 2016. Nous avons également assisté au rassemblement européen de 350.org organisé à Bruxelles du 8 au 10 juillet 2016, ce qui nous a permis non seulement de mieux appréhender le rôle et le fonctionnement de cette SMO, mais également de recueillir le point de vue de personnes engagées dans le mouvement.

Trois questions simples ont constitué le socle de notre recherche :

- Quels sont les fondements de ce mouvement ?
- Quel processus interne au mouvement est mis en place pour garantir la mobilisation ?
- Un mouvement originaire d'un contexte spécifique peut-il se diffuser dans un autre ? Si oui, à quelles conditions ?

Pour répondre à ces questions, nous avons adopté « l'approche des cadres », telle que théorisée en premier lieu par Snow, Rochford, Worden et Benford dans un article fondateur de 1986 (Snow & al, 1986). L'avantage principal d'adopter une approche et non une théorie précise tient à sa flexibilité et à la possibilité de répondre au caractère transdisciplinaire du sujet choisi. Si le désinvestissement des énergies fossiles, en tant que mouvement social, peut constituer un objet sociologique à part entière, il soulève, de par sa nature, des problématiques économiques, politiques, médiatiques et environnementales.

Le premier chapitre, de nature introductive, reviendra sur les fondements et la progression rapide du mouvement. Nous partirons des implications économiques de l'objectif de limitation de la hausse de la température moyenne mondiale à 2°C en mobilisant les concepts de carbone imbrûlable, de bulle carbone et d'actifs dévalorisés. Dans la mesure où ces derniers soulèvent la problématique du passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies renouvelables, ils constituent le fondement du mouvement de désinvestissement des énergies fossiles. Nous présenterons d'ailleurs ses principales caractéristiques, son origine et les modalités de sa diffusion aux Etats-Unis et en Europe.

Le deuxième chapitre s'attachera à dépeindre et analyser les outils mis en place pour garantir la mobilisation. En partant de la question de l'efficacité, nous verrons qu'elle tient essentiellement au processus de cadrage opéré par les partisans du mouvement. En d'autres termes, nous verrons que l'efficacité du mouvement tient essentiellement à sa capacité à donner du sens aux militants, c'est-à-dire une finalité mais également une direction à suivre.

Le troisième chapitre abordera la question de la transnationalisation sous la forme d'une étude de cas. En partant de l'exemple belge, nous questionnerons la possibilité de diffusion (ou résonance) du cadrage opéré. Nous montrerons que les spécificités du contexte belge contraignent la diffusion du mouvement, tel que pensé aux Etats-Unis. Nous montrerons également que ces difficultés peuvent être surmontées, à condition que des ajustements soient opérés.

Chapitre 1 : Les fondements du mouvement de désinvestissement des énergies fossiles

1. De la science à la finance : du carbone imbrûlable au désinvestissement

Dans cette première partie, nous souhaitons partir des fondements scientifiques (1.a) et économiques (1.b) du désinvestissement des énergies fossiles, qui pourrait être considéré comme une stratégie de protection face aux risques financiers associés aux actifs fossiles (1.c). Nous verrons que ces éléments ont favorisé la formation d'un mouvement social (2.a) originaire des Etats-Unis (2.b), qui s'est ensuite propagé mondialement pour atteindre l'Europe (2.c).

a. Les fondements scientifiques : budget carbone et carbone inexploitable

En 2010, les parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) présentes à Cancún ont conclu à la nécessité de limiter la hausse de la température mondiale à 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels, avec la possibilité de revoir ce chiffre à la baisse. Cet objectif a été repris et renforcé par l'article 2 de l'Accord de Paris signé en décembre 2015 : celui-ci prescrit de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C (CCNUCC, 2015). L'objectif de 2°C a ainsi été le fruit d'un consensus politique sur le réchauffement maximal autorisé pour éviter une interférence anthropique dangereuse du système climatique (Randalls, 2010).

Dans son rapport « Mitigation of Climate Change » (2014), le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat) relève que :

- les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 80% entre 1970 et 2010, passant de 27GtCO₂eq/an à 49 CO₂eq/an ;
- les volumes d'émissions dans la dernière décennie (2000-2010) ont été les plus élevés de l'histoire humaine, avec un taux de croissance annuelle de 2,2% ;
- les émissions cumulées de CO₂ depuis 1750 d'origine fossile ont plus que triplé depuis 1970, passant de 420GtCO₂ à 1300GtCO₂ en 2010 ;
- la part des émissions liées à la combustion d'énergie fossile a quant à elle considérablement augmenté ces 40 dernières années, jusqu'à atteindre 69% des émissions mondiales totales de GES en 2010.

Le recours aux énergies fossiles est donc le principal moteur de la croissance des émissions, devant le changement dans l'utilisation des sols (qui représente 24% des émissions mondiales de GES en 2010).

La corrélation entre les émissions des GES et la hausse de la température mondiale implique que, pour une hausse donnée de la température, il existe un volume d'émissions de GES qui ne peut être dépassé : on parle de budget carbone. Chaque budget est en réalité lié à une probabilité de ne pas dépasser le seuil de température donné et reste soumis à un certain degré d'incertitude. Pour une

probabilité maximale de 50% de contenir l'élévation de la température mondiale en-dessous de 2°C, McGlade & Elkins estime le budget carbone mondial entre 870 et 1 240Gt CO₂ pour la période 2011-2050. Pour la même probabilité, Meishausen & al (2009) donnent quant à eux une fourchette située entre 886GtCO₂ et 1158Gt CO₂ pour la période 2000-2049. Plus le budget carbone est élevé, plus la probabilité de dépasser l'objectif de 2°C est grande, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Emissions	Probabilité d'excéder les 2°C
Emissions cumulées totales de CO ₂ 2000-2049	886 Gt CO ₂	8-37%
	1 000 Gt CO ₂	10-42%
	1 437 Gt CO ₂	29-70%

Source : Meishausen & al (2009), p. 1161

Si l'on compare le budget carbone avec les réserves planétaires d'énergie fossile, ou plutôt avec les émissions potentielles en cas de combustion de l'ensemble des quantités d'énergie fossile présentes dans le sous-sol, le constat est simple : la finitude du budget carbone n'est pas compatible avec une exploitation sans limite du charbon, du pétrole et du gaz (Mathieu, 2015). En effet, le volume des émissions potentielles des réserves prouvées est deux fois plus élevé (Meinshausen & al, 2009), trois fois plus élevé (Mc Glade & Ekins, 2015), voire même cinq fois plus élevé (CTI, 2011) que celui du budget carbone. Le terme « carbone inexploitable » ou « imbrûlable » renvoie donc à l'impératif de non-exploitation de ces réserves dans un souci de répondre à l'objectif de 2°C.

Des désaccords existent sur les implications au niveau énergétique du carbone inexploitable. Alors que le think-tank Carbon Tracker Initiative (2011) conclue que 80% des réserves d'énergie fossile doivent rester dans le sol, McGlade & Ekins (2015) opèrent une différenciation entre pétrole, gaz et charbon selon un scénario d'optimum économique : selon eux, seulement 35% des réserves de pétrole, 52 % des réserves de gaz et 88% des réserves de charbon devraient rester dans le sol. L'annexe 2 illustre la répartition régionale des réserves de carbone imbrûlable, selon deux scénarii, avec ou sans séquestration du CO₂. Les auteurs relèvent cependant que ce facteur n'influence que très peu leurs résultats, dans la mesure où les coûts élevés de cette technologie empêchent pour l'instant tout déploiement commercial. En procédant à une analyse régionale, ils soulèvent également la dimension géopolitique du carbone inexploitable.

Cette inadéquation entre le budget carbone et le volume des réserves se complexifie encore si l'on tient compte de la distinction entre les réserves prouvées, dites P1 (qui ont 90% de chances d'être exploitées), les réserves probables, dites P2 (qui ont 50% de chances d'être exploitées) et les réserves possibles, dites P3 (qui ont 10% de chances d'être exploitées). En effet, pour la seule année 2012, ce sont plus de 674 milliards de dollars qui ont été déployés par les sociétés pétrolières, gazières et minières pour le développement de nouvelles réserves : 593 milliards pour les secteurs pétroliers et gaziers et 81 milliards pour le secteur charbonnier (CTI, 2013). L'écart entre le budget carbone et les émissions potentielles liées à l'extraction d'énergie fossile est encore plus important si l'on tient compte de ces réserves en développement. Dans la mesure où les entreprises extractives ne sont tenues de communiquer que sur leurs réserves prouvées, une quantification reste cependant difficile (Mathieu, 2015).

Nous avons donc vu que l'objectif de 2°C impose un budget carbone, qui lui-même implique qu'une partie des réserves fossiles restent inexploitées. Le budget carbone constitue donc une contrainte pour la gestion des réserves de combustibles fossiles. Il constitue également un point de référence pour une remise en cause de la manière dont sont évaluées les entreprises opérant dans le secteur fossile :

Le concept de budget carbone constitue un nouveau point de référence pour l'adaptation des réserves et la définition des quantités de combustibles fossiles détenues par des entreprises publiques pouvant être développées et brûlées de façon non maîtrisée. Ce concept a des répercussions sur la façon dont les banques d'investissement et les investisseurs valorisent ces entreprises, la façon dont les entreprises indiquent la durabilité de leurs réserves et leurs futures décisions d'explorer et de développer de nouveaux combustibles fossiles (CTI, 2013).

Nous souhaitons donc nous pencher maintenant sur les répercussions potentielles au niveau économique du carbone inexploitable, en présentant les concepts de bulle carbone et d'actifs dévalorisés.

b. Les répercussions potentielles au niveau financier

Le concept de bulle carbone dérive des travaux pionniers du *Carbon Tracker Initiative* (CTI), un think-tank financier indépendant originaire du Royaume-Uni. Dans un rapport de 2011 intitulé « *Unburnable Carbon : Are the world's financial markets carrying a carbon bubble ?* » (CTI, 2011), CTI développe les fondements de la théorie de la bulle carbone, liée aux actifs dévalorisés (*stranded assets*). Ce rapport vise à souligner les répercussions au niveau financier de l'inadéquation entre le budget carbone et le volume des réserves de combustibles fossiles.

Dans un premier temps, CTI relève que les réserves planétaires prouvées de combustibles fossiles s'élèvent à 2795GtCO₂ d'émissions potentielles avec une part de 65% pour le charbon, de 22% pour le pétrole et de 13% pour le gaz. La majeure partie de ces réserves (3/4) sont détenues par les gouvernements, le reste (1/4) par le secteur privé par le biais de transferts de licences. Dans la mesure où les entreprises (étatiques ou privées) opèrent des levées de fonds sur les marchés de capitaux internationaux pour le développement de leurs réserves, il y a un transfert constant de parts d'entreprises, sous formes de titres, aux investisseurs internationaux. En d'autres termes, il y a un transfert permanent du risque financier associé aux actifs fossiles.

L'essentiel du rapport porte sur les réserves détenues par les 100 plus grandes entreprises charbonnières et les 100 plus grandes entreprises pétrolières, qui représentent à elles-seules 745GtCO₂ d'émissions potentielles, soit 180GtCO₂ de plus que le budget carbone restant pour la période 2011-2050 (estimé à 565GtCO₂). En revanche, la valeur boursière totale des 200 entreprises cotées et analysées s'élèvent fin 2012 à environ 4 000 milliards de dollars (CTI, 2013). Or, le niveau de réserves d'une entreprise et sa faculté à les remplacer contribuent largement à sa valorisation et au niveau de son cours. Les investissements opérés dans le but d'assurer une exploitation future de ces réserves, appelées CAPEX (*capital expenditure*) visent à assurer la pérennité du secteur. Comme le

montre une étude de *Carbon Trust*, plus de 50% de la valeur de ces entreprises repose sur le montant des flux monétaires générés 11 ans plus tard (The Carbon Trust, 2008). Un exemple souvent utilisé pour illustrer ceci est le cas de Shell qui, lorsqu'elle annonça en Janvier 2004 une surestimation de 20% du niveau de ses réserves, vit le prix de son action s'effondrer de 10% en une semaine, entraînant une baisse de 3 milliards de livres de sa valeur (CTI, 2011).

Si 80% des réserves prouvées sont inexploitable, alors la valeur de ces entreprises est *de facto* surévaluée et leurs actifs sont voués à être dévalorisés. En d'autres termes, les actifs dévalorisés renvoient aux investissements qui « avant la fin de leur durée de vie économique, telle que supposée lors du déclenchement de l'investissement, ne sont plus à même de générer un rendement, en raison de changements dans l'environnement de marché ou l'environnement réglementaire » (Mathieu, 2015, p.6). Les dépenses opérées dans la prospection de nouvelles réserves sont quant à elles qualifiées de « capital gaspillé ».

Mais pour quelle raison parle-t-on de bulle carbone ? La théorie de la bulle carbone découle de l'incapacité des marchés financiers à intégrer le « risque carbone », autrement dit le risque lié à la carbonisation de l'économie. Une bulle financière ou spéculative correspond à une situation où le cours des titres augmente fortement et atteint des niveaux jugés globalement excessifs en comparaison avec la valeur réelle des actifs (Les Echos, 2016). Si l'objectif de 2°C doit être respecté, cela implique qu'une partie du carbone est imbrûlable, que les réserves prouvées ne peuvent toutes être exploitées et que la valeur des actions des entreprises fossiles est excessive. Les investisseurs n'ont dans ce cas pas accès à une information parfaite et cette défaillance de marché peut créer des risques systémiques si elle n'est pas corrigée.

Trois types de changements principaux pourraient favoriser l'essor de cette bulle spéculative (Cambridge Associates, 2014) :

- Des changements dans l'environnement réglementaire, c'est-à-dire la capacité des gouvernements à légiférer dans le but de restreindre fortement les émissions de GES ou de limiter l'extraction de combustibles fossiles ;
- Une hausse significative du recours aux énergies renouvelables qui aurait un impact fort sur la demande de combustibles fossiles ;
- Des changements d'ordre socio-politique induits par une opinion publique favorable à une transition bas-carbone et défavorable à la poursuite des grands projets extractivistes.

En cas d'éclatement de cette bulle, les bourses new-yorkaises, londoniennes et moscovites seraient les plus affectées, du fait de leur exposition élevée aux combustibles fossiles. Bien que les chaînes de valeur mondiale qui relient les actions d'un investisseur dans le cadre d'une bourse à des réserves qui pourraient être extraites dans un autre pays en vue de les exporter sur un autre marché restent extrêmement complexes (CTI, 2013), certains investisseurs incluent déjà le risque carbone dans leur décisions d'investissement. Ils mettent en place des stratégies pour s'en protéger : le désinvestissement des énergies fossiles en fait partie.

c. Le désinvestissement comme stratégie de protection face au risque carbone

Dans le domaine de l'économie et de la finance, le désinvestissement correspond à une situation où un investisseur, aussi bien public que privé, décide de réduire ou d'annuler ses investissements antérieurs en vendant des actifs corporels, financiers ou immatériels (Novethic, 2015). Trois causes principales de désinvestissement peuvent être recensées : le désendettement, une amélioration de la rentabilité ou une démarche d'investissement durable et responsable. Il s'accompagne généralement d'un réinvestissement sur un nouveau support de placement - sauf en cas de désendettement. Le désinvestissement des énergies fossiles (auquel nous nous référerons par la suite par le terme « désinvestissement ») correspond donc à la vente d'actifs détenus dans des entreprises impliquées dans l'extraction ou l'exploitation d'énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz). Les investisseurs engagés dans une telle démarche, les désinvestisseurs, sont plutôt orientés vers des problématiques d'investissement éthique et d'intérêt général, bien que le souci de rentabilité soit de plus en plus mis en avant.

Parmi la palette d'outils à la disposition des désinvestisseurs potentiels pour identifier les entreprises évoquées dans le paragraphe précédent, nous relèverons la prépondérance du *Carbon Underground 200*. Le *Carbon Underground 200* est une liste d'entreprises proposée par *Fossil Free Indexes*, un cabinet de conseil américain spécialisé dans les investissements qui prennent en compte les risques climatiques et environnementaux. Cet indice est composé de deux classements de 100 entreprises mis à jour sur une base trimestrielle : celui des entreprises charbonnières d'un côté et celui des entreprises pétrolières et gazières de l'autre. Ces deux classements reflètent les émissions potentielles de CO₂ de chaque entreprise, calculées en fonction de leurs réserves déclarées (Fossil Free Indexes, 2015). Les entreprises disposant de réserves importantes tiennent la tête des classements, comme nous pouvons le constater à l'annexe 3.

La question du désinvestissement mène naturellement à celle du réinvestissement. En effet, la question de la faisabilité du retrait des fonds investis dans les entreprises fossiles dans le but de les réinvestir dans des projets bas-carbone est récurrente. Cette faisabilité se heurte à deux obstacles principaux :

1. les caractéristiques différentes des investissements dans les fossiles et dans les renouvelables (en termes d'échelle, de liquidité, de croissance et de rendements) ;
2. le risque d'opérer un *shift* de façade, c'est-à-dire de réinvestir dans un secteur, une entreprise, ou un fonds d'investissement bas-carbone en apparence seulement (Ritchie & Dowlatabadi, 2015).

Sur ce point, il convient de souligner que des indices *fossil-free* ont été développés récemment dans le but de fournir des indicateurs boursiers mesurant la performance des sociétés considérées comme bas-carbone. Le plus connu d'entre-eux, l'indice « ex-fossil-free » est le fruit d'un partenariat initié en 2014 par le National Resources Defense Council (une organisation caritative environnementale), le groupe FTSE (*Financial Times Stock Exchange*, une entreprise spécialisée dans le calcul et la diffusion d'indices boursiers) et BlackRock (une société multinationale de gestion d'actifs). La particularité de cet indice est qu'il est censé exclure les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles. Cependant, dans le top-10 des entreprises proposées par l'indice au niveau mondial (des

déclinaisons régionales sont également proposées), composé entre autres d'Apple, de Microsoft ou de General Electric, se trouve JP Morgan, une banque qui investit massivement dans le charbon (FTSE, 2016). Dès lors, le caractère *fossil-free* de cet indice peut être questionné.

Malgré ces difficultés, le désinvestissement peut être considéré comme une stratégie de protection face au risque carbone : les investisseurs, en modifiant leur portefeuille, tenteraient de réduire leur exposition à une bulle carbone en formation. Des auteurs ont pourtant montré les limites d'une telle hypothèse (Ritchie & Dowlatbadi, 2014) en calculant « l'ombre carbone » (*carbon shadow*) du portefeuille d'investissements d'une université canadienne, c'est-à-dire l'exposition totale de ses investissements aux émissions de GES. Prenant l'exemple d'une université qui déciderait de désinvestir sa dotation (*endowment*) des énergies fossiles, ils ont calculé l'impact actuel d'une telle décision en termes de réduction de l'ombre carbone. Ils concluent que le fait de remplacer 10% des investissements opérés dans les entreprises fossiles par des investissements dans le secteur des renouvelables réduirait de seulement 1% l'ombre carbone du portefeuille d'investissements (Ritchie & Dowlatbadi, 2015). Cette faible réduction s'explique par deux raisons essentiellement :

- Une faible proportion des investissements universitaires est opérée dans les entreprises fossiles (environ 10%) ;
- Les entreprises opérant dans les énergies renouvelables font partie d'un système économique fondé sur les énergies fossiles : le désinvestissement ne ferait que déplacer l'argent au sein d'une économie fondée sur une chaîne d'approvisionnement fortement émettrice (y compris pour la fabrication, le transport et l'installation d'éoliennes).

L'efficacité du désinvestissement, comme stratégie de protection face au risque carbone, soulève donc la problématique d'un changement de paradigme, du passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie bas-carbone fondée sur les énergies renouvelables. Il n'est dès lors pas étonnant qu'il ait pu constituer le fondement d'un mouvement social récent, caractérisé par une progression rapide au niveau international. C'est ce que nous verrons dans la prochaine partie.

2. Le désinvestissement des énergies fossiles comme mouvement social

a. Définition et caractéristiques

Si le désinvestissement peut être défini comme le simple fait de se défaire de certains titres détenus dans certaines entreprises, il a en réalité une acception plus large. En effet, il est dépeint majoritairement comme un mouvement social : comme nous le verrons dans la partie suivante, les démarches de désinvestissement se sont multipliées ces cinq dernières années au niveau mondial. Une approche alternative consisterait à concevoir le désinvestissement comme un mode d'action, c'est-à-dire une tactique ou une stratégie (Popescu, 2013). Il ne serait dans ce cas qu'un des outils à la disposition des mouvements environnementaux pour faire valoir leurs revendications. Une des difficultés inhérentes à l'adoption de cette définition tient à ce que le désinvestissement s'accompagne lui-même d'autres tactiques, en particulier celles relevant de la désobéissance civile, comme les *sit-ins* et les blocages d'installations. La principale difficulté résulte du caractère réducteur d'une telle définition, qui ne rendrait que très peu compte de la progression rapide et de l'engouement de grande

ampleur qu'il a pu susciter ces dernières années, d'abord aux Etats-Unis pour ensuite s'étendre au niveau mondial.

Nous considérons donc ici le désinvestissement des énergies fossiles comme un mouvement social transnational *bottom-up*, coordonné aux niveaux national et transnational, et visant à opérer des changements profonds dans l'économie afin de stopper le réchauffement climatique.

Mais qu'est-ce qu'un mouvement social ? S'il existe autant de définitions que d'auteurs, nous retenons celle de Daniel Cefaï, pour qui c'est « une action collective qui est orientée par un souci du bien public à promouvoir ou d'un mal public à écarter, et qui se donne des adversaires à combattre, en vue de rendre possibles des processus de participation, de redistribution ou de reconnaissance » (Cefaï, 2007, p.15). Le désinvestissement est une action collective, dans la mesure où il repose sur la formation de collectifs formés d'individus plus ou moins formels ou institutionnalisés qui partagent un objectif, celui de convaincre les investisseurs institutionnels de cesser d'investir dans les compagnies fossiles ou tout du moins de réduire leur exposition par rapport à celles-ci. Il vise à défendre le bien commun (la pérennité du système Terre ou plutôt celle de l'humanité) ou à éviter un mal public (les effets néfastes du changement climatique). Il se donne des adversaires dans la mesure où il stigmatise les entreprises fossiles. Il agit enfin dans le but d'une reconnaissance de l'impératif d'opérer des changements profonds dans l'économie afin de stopper le réchauffement climatique (Ayling & Gunningham, 2015).

Il a un caractère *bottom-up*, dans la mesure où chaque campagne est menée de manière indépendante et peut avoir une problématique différente en fonction du contexte local. Les objectifs prônés par 350.org sur son site *gofossilfree.org* sont d'ordre général, il s'agit de convaincre les institutions et organisations ciblées de :

- Geler immédiatement les nouveaux investissements dans les entreprises fossiles ;
- Désinvestir dans un délai de cinq ans les fonds investis directement ou indirectement (par le biais d'un intermédiaire comme un fonds d'investissement qui incluerait aussi bien des actions que des obligations dans ces entreprises) ;
- Arrêter de sponsoriser les énergies fossiles.

Le caractère général de ces trois objectifs encourage la grande diversité des campagnes menées : elles peuvent viser une multitude d'acteurs, parmi lesquels les universités, les institutions religieuses, les caisses de retraite, les fonds de pension, les banques (publiques ou privées), les institutions culturelles etc. Cependant, elles se concentrent majoritairement sur des institutions censées œuvrer pour le bien public, ou l'intérêt général.

La flexibilité de ces objectifs implique surtout des réponses divergentes de la part des institutions visées : à côté du refus de désinvestir, il existe une distinction entre désinvestissement complet et désinvestissement partiel. Le désinvestissement complet constitue un engagement, de la part de l'institution considérée, à désinvestir l'ensemble de ses investissements directs et indirects dans n'importe quelle entreprise fossile (charbonnière, pétrolière, gazière), en particulier celles listées dans

The Carbon Underground 200. Une institution ayant procédé à un désinvestissement complet est considérée comme « *fossil-free* ». Le désinvestissement partiel correspond quant à lui à un engagement à désinvestir d'un nombre restreint d'entreprises (par exemple, seules les entreprises charbonnières) ou à déplacer un type d'actifs spécifique (par exemple, seuls les investissements directs). Il existe également des divergences relatives au respect de la période de cinq ans : la plupart des désinvestisseurs adoptent une démarche progressive et restent souvent flexibles, voire même évasifs par rapport au respect de celle-ci (National Association of Scholars, 2015).

Le mouvement a également un caractère transnational. Sidney Tarrow définit les mouvements sociaux transnationaux comme « des groupes sociaux formés de membres dans au moins deux pays, et qui sont engagés dans une interaction contestataire avec les détenteurs de pouvoir dans au moins un pays différent du leur, ou avec une institution internationale ou un acteur économique multinational » (Tarrow, 2001, p.11, traduction libre). 350.org dispose de branches nationales dans 11 pays (Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Etats-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède), ces branches n'étant que la partie visible de l'iceberg, dans la mesure où des campagnes sont menées dans nombre de pays sans l'aval officiel de l'organisation, du fait du caractère *grassroots* du mouvement. Les campagnes visent une multitude d'acteurs institutionnels, caritatifs ou économiques dans divers pays. L'ensemble des acteurs impliqués dans ces campagnes forment un réseau mondial qui est coordonné principalement par 350.org

Cette coordination n'est pas de nature *top-down* : elle relève plutôt de la mise en réseau et de l'échange d'expériences. Elle se traduit concrètement par un appui humain et logistique et par la mise à disposition d'outils (y compris en ligne) pour aider à la mise en œuvre des campagnes. En effet, de nombreuses campagnes estudiantines aux Etats-Unis ont été chaperonnées par des salariés de 350.org et menées par des étudiants ayant été formés par ces derniers (National Association of Scholars, 2015). En mai 2016, 350.org compte 108 salariés dans 15 pays et des milliers de volontaires. Le rôle des volontaires n'est pas à sous-estimer, dans la mesure où certains pays, comme la Belgique, disposent d'un groupe 350.org mais sans qu'aucun de ses membres ne soit salarié de l'organisation. Ces derniers aident en retour les étudiants à piloter leur campagne auprès du Conseil d'administration de leur université (Mathias Balcaen, avril 2016, entretien).

La coordination prend également la forme de la mise à disposition d'outils : Sur le site *gofossilfree*, émanation de 350.org, dans l'onglet « ressources », sont mis à disposition tout une série de documents et de guides rédigés en anglais par les membres du mouvement aux quatre coins de la planète. A côté des documents de fonds, portant notamment sur les arguments en faveur du désinvestissement sont juxtaposés des documents plus pratiques, sur la mise en œuvre de campagne et d'actions : l'on trouve par exemple des protocoles pour le recrutement de nouveaux membres, des *briefings* juridiques, des modèles de lettres à envoyer aux conseils d'administration, des modèles de résolution etc. Enfin, 350.org appuie le mouvement en fournissant des supports de communication (par exemple des logos et des posters). Nous avons d'ailleurs utilisé des éléments de la charte graphique proposée par 350.org (et notamment la police Klima, téléchargeable gratuitement sur leur site) pour construire l'infographie disponible à l'annexe 1. Enfin, des formations et des groupes de travail portant sur une problématique

précise comme la gestion des médias sont régulièrement organisés (y compris en ligne par le biais de vidéoconférences).

Nous venons de voir quelles étaient les caractéristiques principales actuelles de ce mouvement. Cependant, il nous paraît important de revenir sur quelques épisodes importants de l'histoire de ce dernier, afin de mieux appréhender son parcours, des Etats-Unis jusqu'à l'Europe.

b. Un mouvement originaire des milieux étudiants américains

Nous souhaitons ici mettre en exergue les principales avancées du mouvement, depuis sa naissance dans les milieux étudiants américains il y a six ans, jusqu'à son arrivée en terre européenne trois ans plus tard.

La plupart des auteurs considèrent le lancement de la campagne « Swarthmore Mountain Justice » (SMJ) en octobre 2010 par des étudiants du Swarthmore College, une université d'arts libéraux située en Pennsylvanie, comme l'origine du mouvement. Ces étudiants avaient effectué plus tôt dans l'année un voyage en Virginie-Occidentale afin d'observer le fonctionnement d'une mine de charbon à ciel ouvert et d'interroger les communautés appalaches situées en première ligne ainsi que des activistes sur les effets directs sur la population de ce type d'exploitations (Swarthmore Mountain Justice, 2012). Suite à ce voyage d'études, les étudiants réfléchirent aux moyens qui leur permettraient, compte tenu de la distance géographique entre les deux Etats, d'afficher leur soutien aux communautés appalaches en trouvant un moyen d'action adapté. Au cours de leurs recherches, ils s'intéressèrent en particulier au mouvement de désinvestissement à l'encontre des entreprises qui supportaient l'Apartheid en Afrique du Sud dans les années 1980 et décidèrent de s'en inspirer (Responsible Endowment Coalition, 2013). Partant de la constatation selon laquelle leur université disposait d'une importante dotation, en partie investie dans des industries extractives considérées comme destructives, les membres de SMJ demandèrent en octobre 2011 à leur université de désinvestir de 16 compagnies dont Chevron, ConocoPhillips et ExxonMobil (Swarthmore Mountain Justice, 2012). Malgré le refus du conseil d'Administration de l'université, exprimé à deux reprises, en 2013 et en 2015 (Gelb, 2015), cette campagne joua un rôle décisif dans ce qui allait devenir un mouvement national, puis international.

En réalité, elle avait été précédée en 2009 par deux campagnes pilotes « *Campuses beyond Coal* » menées par la branche étudiante du Sierra Club, une des organisations environnementales les plus influentes aux Etats-Unis (National Association of Scholars, 2015). Les campagnes menées par SMJ et le Sierra Club ont poussé As you Sow, une organisation oeuvrant pour la promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (en particulier l'activisme actionnarial) à développer en 2012, en partenariat avec une dizaine d'associations environnementales, un « *coal divestment toolkit* » comprenant une liste de quinze entreprises polluantes à bannir, les « *filthy fifteen* ». L'objectif était clair : stigmatiser l'industrie du charbon et transformer cette dernière en « industrie paria » (As You Sow, 2012).

Cependant, c'est surtout l'engagement et l'implication de 350.org qui a précipité l'essor du mouvement à partir de 2012 (Grady-Benson, 2014). Fondé quatre ans plus tôt par Bill McKibben et quelques étudiants, 350.org organisa une série d'événements avant le sommet de Copenhague en 2009. L'échec de Copenhague et les deux années d'inaction de la part des gouvernements convainquirent McKibben de l'urgence d'un changement de stratégie. Dès 2011, le désinvestissement fut mis sur la table mais il fallut attendre juillet 2012 pour que 350.org s'engage réellement dans cette voie, par le biais d'un article dans un magazine populaire en premier lieu. La particularité de cet article, paru dans *Rolling Stones magazine* et intitulé « *Global Warming's Terrifying New Math* » est qu'il devint rapidement viral et fut grandement relayé sur les réseaux sociaux. Cet article fut suivi du « *Do the Math Tour* », une tournée à travers 21 villes des Etats-Unis, en compagnie de figures activistes comme la journaliste Naomi Klein, le prix Nobel de la paix Desmond Tutu ou encore l'environnementaliste Van Jones (ex-conseiller d'Obama). Cette tournée donna lieu à un film « *Do the math : the movie* », qui contribua à la propagation du mouvement dans des centaines d'universités. En décembre 2012, Seattle devint la première ville à désinvestir, suivie de six universités.

L'année 2013, le mouvement se poursuivit, bien que le nombre de refus de désinvestir dépassa le nombre d'engagements. En particulier, la doyenne d'Harvard, Drew Faust, refusa de céder aux requêtes répétées du collectif *Divest Harvard* en s'appuyant sur deux arguments principaux : le refus de transformer les fonds universitaires en outil politique et le risque économique posé par le désinvestissement (Faust, 2013). En réponse, 350.org lança en décembre 2013 une stratégie nommée d'après un hashtag : *#rejectiondenied*, qui eut pour conséquence de galvaniser les forces étudiantes en les enjoignant à pratiquer l'« *escalation* », c'est-à-dire la mise en œuvre de blocages, de sit-ins et d'actes de désobéissance civile. L'année 2014 vit quelques succès comme à l'université Pitzer mais surtout à Stanford, où le conseil d'administration décida de renoncer à investir directement dans les compagnies charbonnières (Stanford, 2014). Nous relèverons ici le rôle joué par Tom Neyer, riche donateur, membre du comité de direction de l'université et proche de Bill McKibben. Cependant, le conseil d'administration refusera deux ans plus tard d'aller plus loin et de procéder à un désinvestissement complet (Stanford, 2016).

Trois événements contribuèrent à renforcer le mouvement aux Etats-Unis mais surtout à favoriser une expansion au niveau international : la « Marche du peuple pour le climat » en 2014, le « *global divestment day* » en février 2015 et le « *divestment spring* » au printemps 2015.

La marche pour le climat, organisée à l'initiative d'une coalition d'associations environnementales, eut lieu le 21 septembre 2014 à New-York et dans d'autres capitales du monde entier. L'événement New-Yorkais réunit à lui-seul environ 311 000 personnes selon le New-York Times (Foderaro, 2014) et mit en contact des activistes du monde entier, contribuant ainsi à la diffusion du mouvement. Il fut également suivi de l'engagement du Rockefeller Brothers Fund à réduire son exposition au charbon et aux sables bitumineux immédiatement à moins de 1% de son portfolio d'ici à la fin de l'année 2014, et à envisager une stratégie appropriée pour un désinvestissement plus complet ensuite (Rockefeller Brothers Fund, 2014). Cette décision fut grandement relayée médiatiquement, dans la mesure où la fortune des Rockefeller émanait essentiellement de *Standard Oil*, la société de raffinage et de

distribution de pétrole établie en 1870 par John D. Rockefeller. Elle fut suivie deux ans plus tard, en mars 2016, de la décision du Rockefeller Family Fund (un autre fonds familial) de procéder à un désinvestissement pour un montant de 130 millions de dollars de titres dans les entreprises fossiles, et notamment Exxon Mobil, au motif de sa conduite « moralement répréhensible » sur les questions climatiques (Rockefeller Family Fund, 2016).

Le « *global divestment day* » et le « *divestment spring* » consistèrent quant à eux en l'organisation coordonnée d'événements et d'actions simultanés au niveau mondial. Le « *global divestment day* » se traduisit par l'organisation de 450 événements dans 60 pays : en Belgique, une journée d'événements intitulée « *Love life : hate fossil fuels* » fut organisée, mêlant groupes de travail, actions à travers Bruxelles et concerts. Le « *divestment spring* » consista en une vague d'actions de désobéissance civile à travers les USA et d'autres pays (Afrique du Sud, Australie, Royaume-Uni et Norvège) pendant le printemps 2015, en amont de la préparation à la conférence de Paris. Des événements furent d'ailleurs organisés en marge de cette conférence, malgré les difficultés relatives à la mise en place de l'Etat d'urgence en France suite aux attentats de Paris.

c. Des Etats-Unis à l'Europe

Plutôt que d'ériger un historique complet de la progression du mouvement en Europe, nous nous attarderons sur trois processus cruciaux, du fait de leurs retombées médiatiques, politiques ou financières : la pénétration dans les sphères institutionnelles européennes, l'implication de *The Guardian* dans la campagne et la décision du gouvernement norvégien de procéder à un désinvestissement partiel de son fonds souverain.

L'implication du Parti vert européen

Les Verts européens s'intéressèrent au désinvestissement en premier lieu dans une perspective économique. Dès février 2014, un rapport de la *Green European Foundation* intitulé « *The price of doing too little too late : the impact of the carbon bubble on the EU financial system* » insista sur les risques posés par une bulle carbone sur le système financier européen. Ce rapport fut suivi d'une lettre envoyée à Mario Draghi, Président de la Banque Centrale européenne, lui demandant formellement d'évaluer les risques évoqués ci-dessus (European Greens, 2015). Depuis, les Verts européens n'ont eu de cesse de tenter de mettre ces questions à l'agenda, en insistant non seulement sur les risques économiques posés par ces investissements mais également sur leur dimension éthique. A côté des tentatives frontales, traduites entre autres par des prises de parole en sessions plénières du Parlement européen, les Verts ont trouvé des moyens détournés d'aborder la question, en faisant référence au désinvestissement dans des propositions législatives non-directement liées. Par exemple, dans le cadre de la refonte de la directive IORP (*Occupational Retirement Provision Directive*), engagée en 2014 par la Commission européenne, ils prônèrent des amendements favorisant l'inclusion des risques environnementaux dans les décisions d'investissement des fonds de pension, et les enjoignant à limiter leurs investissements dans les énergies fossiles (Giegold, 2016).

Une autre stratégie consista à chercher des alliés au sein du Parlement Européen. Un groupe de travail sur la bulle carbone et le désinvestissement fut créé courant 2015 (Teffer, 2015). Ce groupe informel,

composé de parlementaires issus de cinq groupes politiques, dont Reinhard Bütikofer (Verts/Alliance libre européenne), Gerben-Jan Gerbrandy (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe), Jo Leinen (Alliance progressiste des socialistes et démocrates), ou Sirpa Pietikainen (Parti populaire européen), fut formé afin de pousser la mise à l'agenda de ces questions. Les travaux de ce groupe contribuèrent sans doute à l'inclusion dans une résolution en amont de la conférence de Paris d'une référence au désinvestissement. En effet, le 14 octobre 2015, le Parlement européen adoptait une résolution intitulée « Vers un nouvel accord international sur le climat à Paris », qui abordait la question du désinvestissement :

[Le Parlement européen] appelle à un engagement ambitieux des gouvernements et des établissements financiers publics et privés, notamment des banques, des fonds de pension et des compagnies d'assurance, en faveur de l'alignement des prêts et des pratiques d'investissement sur l'objectif du maintien d'une hausse des températures en-deçà de 2°C et de l'abandon des combustibles fossiles, y compris la suppression progressive des crédits à l'exportation en faveur des investissements dans les combustibles fossiles (Parlement Européen, 2015, §57).

Cependant, il est utile de rappeler que cette résolution est de nature non-contraignante. De plus, la Commission européenne afficha à plusieurs reprises sa réticence à aborder le sujet. Dans une réponse écrite à une interpellation parlementaire qui questionnait la nature des investissements opérés par la Commission, Jyrki Katainen, Commissaire européen en charge de l'emploi, de la croissance, de l'investissement et de la compétitivité exprima un clair désintérêt pour la question :

The investments of the Commission are undertaken within the limits set by the financial regulation and the respective asset management guidelines. At present none of these contain rules on investments in assets issued by the fossil fuel industry. Please note that the term 'fossil fuel industry' is not a precise concept which makes it difficult to develop a clear attribution of issuers into this category. Consequently, the Commission has no statistics concerning the investments in assets issued by the fossil fuel industry, and cannot produce such information (Katainen, 2015).

A côté du travail législatif, les Verts européens lancèrent également une campagne de communication. Le 1^{er} septembre 2015, ils organisèrent une Conférence internationale sur le désinvestissement à Paris (European Greens, 2015). Bill McKibben fut invité à produire un discours, ainsi que des représentants d'institutions ayant procédé à un désinvestissement comme le Rockefeller Brothers Fund, l'Eglise de Suède, ou encore le journal *The Guardian*. Une table ronde sur la promotion d'un système financier durable réunit quant à elle des représentants de *Carbon Tracker Initiative* (le think-tank à l'origine du concept de bulle carbone), du Programme des Nations-Unies pour l'environnement ou encore Pascal Canfin, Vice-président de la Commission française sur les financements innovants en faveur du climat. Des événements plus modestes sont également organisés et leur site internet comprend une section « désinvestissement » mise à jour régulièrement.

Bien que les Verts européens n'aient pas encore réussi à faire du désinvestissement « un sujet brûlant » au sein du Parlement européen, leurs efforts répétés ont contribué à familiariser une partie des institutions européennes avec les concepts de bulle carbone ou, du moins, de risque financier associé aux énergies fossiles. Cela a également permis, au niveau interne, d'inciter les partis verts nationaux à se pencher sur la question, au rang desquels Ecolo-Groen en Belgique, comme nous le verrons dans le troisième chapitre. En attendant, nous souhaitons continuer notre progression européenne en revenant au niveau national, et au niveau britannique en particulier.

L'entrée en jeu de The Guardian dans le mouvement

Le mouvement pénétra l'Europe au niveau national avec le lancement de l'initiative « *Fossil Free UK* » en 2013. Les premières campagnes furent lancées dans trois universités : l'université d'Edimbourg, celle de Birmingham et University College London (Howard, 2015). Mais c'est surtout l'implication du journal *The Guardian* qui contribua à renforcer le mouvement. En effet, une étude de 2015 du *National Readership Survey* montre que *The Guardian* est le 4^{ème} journal le plus lu au Royaume-Uni, juste derrière *The Daily Telegraph* (Ponsford, 2015). Si nous considérons uniquement les lectures en ligne, il se place même en deuxième position derrière le *Daily Mail*. Ce sondage ne couvrant que le périmètre national, nous pouvons supposer que le nombre de lecteurs européens est bien plus élevé, bien qu'aucune donnée ne nous ait permis de le confirmer. Mais revenons plutôt aux prémices de cette campagne.

En décembre 2014, Alan Rusbridger, éditeur en chef de *The Guardian* en fin de carrière, souhaita mener une réflexion générale au sein de son équipe sur les objectifs généraux du journalisme et son incapacité à traiter du changement climatique, ou tout du moins à le placer en première page (Global Reporting, 2015). Il le justifie ainsi dans un entretien au Monde en avril 2015 : « le journalisme est très efficace pour raconter ce qu'il s'est passé hier, il l'est beaucoup moins pour faire le récit de ce qui va se produire dans dix ans » (Roger & Foucart, 2015). De cette réflexion naquit non seulement un engagement à produire des articles sur le sujet sur une base quotidienne mais également la campagne « *Keep it in the ground* ». Lancée en mars 2015 en partenariat avec 350.org, celle-ci vise à convaincre deux organisations caritatives, la Fondation Gates et le Wellcome Trust, de l'impératif de désinvestir. Par souci de cohérence, le Guardian Media Group décida de montrer l'exemple en annonçant un désinvestissement complet des 800 millions de livres de son fonds. Cette décision fut fondée sur des arguments économiques mais également éthiques (Carrington, 2015).

La fondation Wellcome, deuxième fondation mondiale avec un capital de 30 milliards de dollars en 2015, fut créée en 1936 pour gérer la fortune d'Henry Wellcome, fondateur d'une entreprise pharmaceutique (Haeringer, 2015). Quelques semaines seulement après le lancement de *Keep it in the Ground*, Jeremy Farrar, directeur exécutif du fonds, répondait à l'interpellation de *The Guardian* dans une tribune au titre évocateur : « *Fossil-fuel divestment is not the way to reduce carbon emissions* » (The Guardian, 2015). Tout en relevant l'attachement de la fondation à l'objectif de 2°C et en insistant sur la responsabilité sociétale des producteurs d'énergie fossile mais également des investisseurs, il soulignait que le dialogue direct était la meilleure stratégie à adopter. La fondation s'était engagée de longue date dans une forme d'activisme actionnarial afin d'encourager les

entreprises considérées à adopter des politiques durables favorisant une transition bas-carbone. Il soulignait surtout que le volume des émissions de GES dépendaient de l'offre et de la demande et qu'il était insensé de ne traiter qu'une partie de l'équation. Quatre mois plus tard, *The Guardian* révélait que la fondation avait perdu plus de 270 millions de dollars en 2014 en raison de l'effondrement de la valeur des actions et obligations émises par des compagnies fossiles (Haeringer, 2015).

La fondation Gates est quant à elle la première fondation philanthropique mondiale, avec une dotation d'environ 43 milliards de dollars (Vidal, 2016). Malgré la réticence affichée par Bill Gates à désinvestir, taxant le désinvestissement de « fausse solution » et prônant plutôt l'instauration d'une taxe carbone, la fondation se sépara de 187 millions de dollars de titres dans British Petroleum (BP) à la fin de l'année 2015. Elle s'était détachée plus tôt dans l'année de l'ensemble de ses actions dans ExxonMobil, pour un montant de 824 millions de dollars (Carrington, 2016). Cependant, il serait hasardeux d'affirmer que ces deux décisions découlèrent de la campagne *Keep it in the ground* : il semblerait plutôt qu'elles soient le fruit d'un simple calcul économique, BP ayant connu une perte record de 6,5 milliards de dollars en février 2015 et ExxonMobil faisant actuellement l'objet d'une enquête aux Etats-Unis pour déterminer si la compagnie a menti à ses investisseurs concernant les risques associés aux changements climatiques.

Le fonds souverain norvégien : un signal pour le monde de la finance

Le cas norvégien est original, dans la mesure où la décision de procéder à un désinvestissement partiel du fonds national souverain fut de nature *top-down* : elle résulta de deux années de discussions et de débats publics organisés par le gouvernement sur la vocation de ce fonds à investir dans les énergies renouvelables en désinvestissant des énergies fossiles. En effet, le fonds norvégien, financé par les recettes fiscales excédentaires de la production de pétrole et de gaz et d'une valeur de 840 milliards de dollars, détenait des parts dans plus de 8000 entreprises dans 82 pays (Rimmer, 2016). Confrontées au pic pétrolier de 2014, les autorités envisagèrent trois pistes de développement : utiliser les ressources du fonds pour investir dans les énergies renouvelables, désinvestir des énergies fossiles, s'engager sur la voie de l'investissement éthique.

Dès mars 2014, Erna Solberg, Premier ministre, avait exprimé la volonté du gouvernement d'investir une proportion significative du fonds souverain norvégien dans les énergies renouvelables, ce qui avait fait l'objet d'un débat public intense (Rimmer, 2016). Le fonds souverain disposait en sus depuis 2004 d'un organe indépendant, le Conseil éthique, chargé d'analyser la dimension éthique de certains investissements. Celui-ci avait déjà formulé une liste de critères justifiant l'exclusion d'une entreprise de son portefeuille : le fonds n'investirait pas dans les entreprises impliquées dans la fabrication de tabac, d'armes nucléaires ou de mines antipersonnelles. La même année, le gouvernement chargea un groupe d'experts d'évaluer si l'exclusion d'investissements était une meilleure stratégie que celle consistant à influencer les entreprises en exerçant un droit de regard proportionnel aux montants investis. Nous remarquerons ici la similitude avec les problématiques évoquées plus haut dans le cas du fonds Wellcome au Royaume-Uni.

Après lecture du rapport, le gouvernement annonça en mai 2015 qu'un nouveau critère d'exclusion serait introduit pour les entreprises qui contribueraient de manière disproportionnée à l'émission de gaz à effet de serre (Rimmer, 2016). Il fut précisé que ce critère porterait sur l'ensemble des secteurs de l'économie et qu'il n'impliquerait pas forcément un désinvestissement complet. En effet, la question du désinvestissement prit plus de temps. Le gouvernement décida finalement de procéder à un désinvestissement partiel du fonds en soustrayant ses investissements de 52 entreprises dont plus de 30% des revenus dériveraient de l'exploitation de charbon (New York Times, 9 Juin 2015).

La réaction des organisations environnementales norvégiennes en faveur du désinvestissement (Greenpeace, WWF, Future in Our Hands, 350.org) fut mitigée : tout en applaudissant la décision du gouvernement de désinvestir du charbon, ces dernières relevèrent que ce désinvestissement partiel devrait constituer la première étape du processus, non la dernière. Le *New York Times* releva quant à lui l'ironie de la situation, en rappelant que la richesse de la Norvège dépendait largement de l'extraction de pétrole et de gaz de la mer du Nord : ce désinvestissement partiel ne serait en fait qu'un moyen d'opérer un transfert de responsabilité vers l'industrie charbonnière et un moyen de détourner l'attention des industries pétrolières et gazières (New York Times, 9 Juin 2015). Cependant, cette décision, qui constitue le plus important désinvestissement opéré à ce jour, fut majeure et envoya pour certains un signal au monde financier et aux investisseurs en les incitant à suivre le chemin du désinvestissement.

Conclusion du premier chapitre

Dans ce premier chapitre, nous avons vu les implications de l'objectif de 2°C sur les réserves d'énergie fossile et, *a fortiori*, sur la valorisation des entreprises impliquées dans l'exploitation de combustibles fossiles. Nous avons également vu comment cette surévaluation peut constituer un risque économique pour les investisseurs. Ces constats ont constitué le fondement d'un mouvement social récent qui s'est déployé d'abord dans les milieux étudiants aux Etats-Unis, pour atteindre l'Europe ensuite. La propagation rapide du mouvement pose la question de son efficacité et amène deux questions principales : Pouvons-nous qualifier le mouvement d'efficace ? Si tel est cas, quels facteurs pourraient expliquer cette efficacité ? Nous essaierons de répondre à ces deux questions dans le prochain chapitre.

1. Efficacité et cadrage

Dans ce chapitre, nous partirons de la problématique de l'efficacité du mouvement pour la reformuler en terme de capacité de mobilisation (1.a). Nous présenterons ensuite le concept de cadrage (1.b) pour expliquer la nature des principaux arguments avancés par le mouvement (1.c). Nous nous intéresserons enfin à la dimension stratégique du mouvement, en nous focalisant sur la « théorie du changement » (2.a), les effets attendus de la stigmatisation des entreprises fossiles (2.b) et les implications du cadrage stratégique sur les modes d'action utilisés pour favoriser la mobilisation (2.c).

a. De la difficulté de mesurer l'efficacité du mouvement

Le mouvement de désinvestissement est interpellant à plusieurs niveaux : sa progression rapide, sa structure informelle (fondée sur la coordination d'initiatives locales), son aspect transnational, la variété des acteurs impliqués (des étudiants aux activistes environnementaux, en passant par les organisations religieuses, les villes ou les journalistes), l'utilisation intensive d'une variété de moyens de communication, la rhétorique utilisée etc. Chacune de ces caractéristiques pourrait expliquer dans une certaine mesure la progression rapide du mouvement, qui pourrait elle-même être considérée comme synonyme d'efficacité. En effet, la question de l'efficacité des mouvements sociaux est récurrente. Elle est par contre difficile à évaluer car poser la question de l'efficacité revient à soulever celle de l'indicateur adéquat.

L'efficacité du mouvement pourrait être évaluée à l'aune des effets du désinvestissement sur l'intensité carbone des portefeuilles d'investissement. A côté de l'indicateur « d'ombre carbone » présenté plus tôt, il est intéressant de relever qu'une université New-Yorkaise travaille actuellement au développement d'un indicateur, le *Carbon Emission Intensity of Endowment* (Rahji, 2015), qui est une échelle de scores de -100 à 100 : un score de 100 signifie que l'ensemble des investissements de l'université considérée va vers les entreprises fossiles, alors qu'un score de -100 signifie que l'ensemble des investissements va vers les renouvelables. L'avantage d'un tel indicateur est qu'il permettrait, à l'échelle universitaire, de rendre compte de la distinction entre promesses de désinvestissement et désinvestissement effectif (ainsi que la progression à l'échelle d'une dotation), et de la distinction entre désinvestissement partiel et complet. Cependant, cet indicateur est encore en phase de développement et il ne couvre que le spectre des investissements universitaires : il n'a donc pas vocation à devenir la mesure de la réduction de l'intensité carbone résultant d'une décision de désinvestir. Pour contourner les difficultés inhérentes au choix et au mode de calcul d'un indicateur, l'ampleur du mouvement est plutôt évaluée par rapport aux promesses de désinvestissement.

Des consultants se sont prêtés à l'exercice en septembre 2015 (Arabella advisors, 2015). Ils ont comptabilisé les engagements publics d'institutions et d'individus à désinvestir des 200 plus grandes compagnies fossiles. Cependant, il est vite apparu que l'utilisation de cette liste n'est pas systématique. En effet, certaines institutions sont plus proactives en incluant l'ensemble des

entreprises fossiles, pas seulement les 200 plus importantes. D'autres ont adopté une approche sectorielle, en désinvestissant de certaines entreprises dont une proportion importante des revenus provient de l'exploitation du charbon ou des sables bitumineux. Enfin, certaines adoptent une approche non-sectorielle, en fondant plutôt leur décision de désinvestir sur une palette de critères, dont la volonté ou l'engagement de chaque entreprise à réduire ses émissions de manière significative. Certaines institutions se sont engagées à geler certains investissements futurs tout en refusant de désinvestir actuellement : elles ne sont pas comptabilisées.

Pour chiffrer ces promesses, les consultants ont utilisé le montant total des actifs d'institutions ayant décidé de désinvestir. Une première difficulté réside dans le fait que les actifs désinvestis ne représentent qu'un pourcentage, souvent faible, de la totalité des actifs. Une autre tient à l'obtention de telles informations : les auteurs se sont fondés sur les données publiques les plus récentes possibles mais reconnaissent n'en avoir obtenu aucune pour un quart des institutions concernées. Pour les désinvestissements individuels (non-institutionnels, à l'échelle d'un individu), un sondage a été réalisé : les personnes interrogées étaient invitées à cocher une case parmi les six proposées reflétant leur montant désinvesti. Nous relèverons que les deux premières tranches (25 000\$ ou moins, entre 25 000\$ et 100 000\$) sont trop larges pour que les résultats finaux reflètent de manière précise le montant des promesses individuelles.

Malgré ces difficultés de taille, les auteurs affirment qu'en septembre 2015, 436 institutions et 2040 individus à travers 43 pays se sont engagés à désinvestir des entreprises fossiles, pour un montant de 2,6 billions de dollars. 93% de ces promesses ont été formulées par des entreprises privées (37%) et des fonds de pension (56%). Les universités ne représentent que 5% des fonds désinvestis, les organisations religieuses environ 1% tandis que les institutions de santé, les municipalités, les organisations non-gouvernementales et les fondations philanthropiques représentent moins de 1%.

Ces données peuvent être comparées avec celles publiées par 350.org. Sur le site *gofossilfree.org*, dans l'onglet « *commitments* », 350.org affirme qu'en mai 2016, 538 institutions et plus de 50 000 individus se sont engagés à désinvestir, pour un montant de 3,4 billions de dollars, soit presque un billion de différence avec l'étude précédente. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'effet COP-21, qui a contribué à renforcer le mouvement. En effet, les données d'Arabella datent de septembre 2015 (avant l'Accord de Paris) alors que les données de 350.org sont plus récentes. De manière plus étonnante, les données de 350.org divergent grandement par rapport à l'étude d'Arabella sur la typologie des désinvestisseurs : les organisations religieuses comptent pour 27% des promesses, les fondations pour 23%, suivies des organisations gouvernementales et des universités à égalité (13% chacun), des organisations non-gouvernementales (6%) et des institutions de santé (1%). Les entreprises privées ne comptabilisent que 3% des promesses contre 37% dans l'étude précédente. Il nous est impossible d'expliquer cette différence, dans la mesure où le volet méthodologique de 350.org se contente d'affirmer que les 3,4 billions de dollars de promesses incluent les désinvestissements complets et partiels. De plus, une troisième étude, américaine, affirme quant à elle que les fondations philanthropiques tiennent la tête du classement, comptant pour 31% des promesses de désinvestissement (National Association of Scholars, 2015). Devant des résultats si différents, il devient très difficile d'affirmer quel type d'institutions est à l'avant-garde du mouvement de désinvestissement.

Enfin, nous relèverons que ces données ne reflètent que les promesses et non les montants réellement désinvestis. Si l'on veut mesurer l'efficacité du mouvement en termes d'effets sur les portefeuilles d'investissement, il faudrait être en mesure de retracer les mouvements financiers considérés. Une telle investigation serait dès lors fastidieuse, et exigerait d'avoir accès à des données financières qui sont pour la plupart du temps très difficiles à obtenir (Bayot, entretien, 2016). Admettons que cette difficulté soit dépassée et que les organisations interrogées aient fait preuve d'une transparence totale, il faudrait encore être en mesure de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse selon laquelle les montants désinvestis ont contribué à la réalisation de l'objectif final du mouvement, c'est-à-dire d'opérer des changements profonds dans l'économie afin de lutter contre le changement climatique...

Une façon de contourner ces difficultés est de reformuler la question de l'efficacité du mouvement en terme de capacité de mobilisation et non de réduction de l'intensité carbone des portefeuilles d'investissement ou de promesses de désinvestissement. Dans la mesure où le mouvement a réussi une progression transnationale rapide malgré les difficultés posées par les contraintes relatives à chaque contexte national, nous avons cherché un facteur au niveau interne qui pourrait expliquer le succès du mouvement. Nous nous sommes intéressés à la dimension symbolique des mouvements sociaux et à la question du sens comme vecteur de mobilisation, en empruntant le concept de « cadrage » à la sociologie de l'action collective.

b. Qu'est-ce que le cadrage ?

Le concept de cadre occupe une place importante dans les sciences sociales, dans des disciplines variées telles que la psychologie, la linguistique, les sciences de la communication ou politiques. Mais c'est surtout dans la sociologie, et en particulier la sociologie de l'action collective, que l'analyse et l'étude empirique de ce concept ont été les plus poussées (Benford & Snow, 2012). Si certains considèrent cette approche comme une extension de l'approche américaine de la mobilisation des ressources (Le Saout, 1999), voire même une synthèse de cette dernière avec le paradigme européen de la culture et de l'identité (Cefaï, 2007), d'autres relèvent la filiation avec l'école du « comportement collectif » du début des années 1980, qui, avec ses notions de « croyance émergée » ou de « norme émergente » soulignait déjà que le passage à l'action collective suppose un travail sur les représentations qui donne au mécontentement un langage (Neveu, 2011). L'approche des cadres s'attache à dépeindre et analyser la dimension symbolique des mouvements sociaux et par ce biais, à reposer la question du sens comme vecteur de mobilisation. En d'autres termes, son utilité principale tient à ce qu'elle permet une meilleure compréhension de certains processus régissant les mouvements sociaux et en particulier leur origine, leur diffusion et la fonction des idées et des significations dans une mobilisation.

Le concept de cadre dérive des travaux de Goffman (1974). Pour Goffman, les cadres désignent des « schèmes d'interprétation » qui permettent aux individus de localiser, d'identifier et d'étiqueter des événements significatifs. Ils servent à organiser l'expérience et à guider l'action. Ils ont une fonction interprétative dans la mesure où ils agrègent des vues sur le monde dans le but de mobiliser des adhérents potentiels, de maintenir le soutien de leurs propres adhérents et de démobiliser des

adversaires (Snow & Benford, 1988). Les cadres sont donc un set de croyances et de significations orienté vers l'action qui inspire et légitime les activités et les campagnes des mouvements sociaux. Enfin, les cadres ne sont pas l'agrégation d'attitudes et de perceptions individuelles mais le résultat d'une négociation sur un sens partagé (Gamson, 1995).

Le « cadrage » désigne les processus interactifs par lesquels sont générés des cadres. Il se compose essentiellement de trois tâches : le diagnostic, le pronostic et la motivation (Snow & Benford, 1988). Le diagnostic renvoie à la définition d'une situation comme problématique et sujette au changement. Dans la mesure où l'essence même des mouvements sociaux réside dans leurs tentatives de changer ou de remédier à une situation vécue comme injuste, ou du moins problématique, il est logique que l'action soit dirigée par l'identification de sources de causalité, d'accusations et d'agents coupables. Ce composant « d'attribution » du diagnostic sert essentiellement à focaliser la responsabilité. Gamson parle notamment du « cadrage d'adversaire » (Gamson, 1995). Ici, les entreprises fossiles sont l'adversaire et leur responsabilité dans les changements climatiques est pointée du doigt, comme le rappelle Bill McKibben dans *Rolling Stones magazine* :

The planet does indeed have an enemy – one far more committed to action than governments or individuals [...] we need to view the fossil-fuel industry in a new light. It has become a rogue industry, reckless like no other force on Earth. It is Public Enemy Number One to the survival of our planetary civilization (McKibben, 2012).

Le pronostic renvoie à l'articulation de solutions au problème identifié, ou tout au moins à un plan d'attaque et des stratégies pour le mener à bien. Certains auteurs soulèvent la correspondance entre le diagnostic et le pronostic : l'identification de problèmes spécifiques et de leurs causes tend à contraindre l'étendue des solutions possibles, ainsi que les stratégies mises en place (Snow & Benford, 2000). Les campagnes de désinvestissement renvoient au plan d'attaque évoqué plus haut, qui se décline lui-même en stratégies comme nous le verrons plus tard. Elles ne visent pas à couper les vivres de l'industrie fossile, mais plutôt à la rendre « infréquentable », à l'image de l'opération de stigmatisation de l'industrie du tabac opérée plus tôt. Comme l'explique Nicolas Haeringer, chargé de campagne pour 350.org en France,

L'objectif des démarches de désinvestissement n'est pas de porter atteinte à la santé économique des grandes entreprises fossiles. Elles sont en effet trop riches et trop puissantes – les deux cent plus grandes compagnies charbonnières, gazières et pétrolières ont une valeur boursière que Carbon Tracker estime à 4000 milliards de dollars. [...] L'objectif est donc autre : il s'agit de créer les conditions politiques et sociales pour qu'il apparaisse politiquement et moralement inacceptable d'investir dans les fossiles, de la même manière qu'il semble désormais inacceptable d'investir dans le tabac ou encore dans l'industrie de l'armement (Haeringer, 2015, p.50).

Les campagnes de désinvestissement dérogent aux stratégies traditionnelles des environnementalistes, comme l'incitation au changement de mode de vie, qui selon McKibben, ne fonctionnent pas :

Since all of us are in some way the beneficiaries of cheap fossil fuels, tackling climate change has been like trying to build a movement against yourself [...] People perceive – correctly - that their individual actions will not make a decisive difference in the atmospheric concentration of CO₂ (McKibben, 2012).

Elles s'écartent également des stratégies de lobbying, jugées peu efficaces compte-tenu de l'urgence climatique mais surtout des moyens financiers et logistiques dont disposent les parties adverses. Elles traduisent également une certaine méfiance vis-à-vis de la capacité des Etats à agir rapidement en matière de lutte contre les changements climatiques. Les chefs d'Etats et de gouvernement subiraient un « schisme de réalité », qui contribuerait à expliquer pourquoi ils reconnaissent publiquement la réalité de la crise climatique tout en prenant des décisions qui l'aggravent (Haeringer, 2015). A titre d'exemple, les pays du G20 subventionnent actuellement la production d'énergie fossile à hauteur de 444 milliards de dollars par an (Bast & al., 2015). Dans la mesure où cette estimation ne tient même pas compte des subventions à la consommation, elle contribue à expliquer la méfiance des militants envers la capacité des gouvernements à légiférer fortement et rapidement en matière d'émissions de GES.

La motivation est un cri de ralliement ou un rationale pour s'engager dans l'action collective, qui implique la construction d'un vocabulaire moteur. Dans une étude sur le mouvement de désarmement nucléaire américain, Benford identifiait 4 catégories génériques de lexiques motivationnels au sein des activistes (sévérité, urgence, efficacité, justesse) qui étaient plus contraires que complémentaires (Benford, 1993). Le vocabulaire moteur des campagnes estudiantines américaines a été celui de la « justice environnementale », qui dérive du principe selon lequel toute personne et toute communauté a le droit à une protection égale vis-à-vis des lois et réglementations en matière d'environnement et de santé (Bratman & al., 2016). Ce choix dérive d'une vision anthropocentrique de l'environnement, conçu comme l'endroit où les gens vivent, travaillent et s'épanouissent et met l'accent sur les conséquences des risques climatiques sur la vie humaine, en prenant en compte les inégalités face à ces risques. Comme le rappellent des membres du mouvement, « through adoption of the climate justice framework, the divestment movement also embraces the idea of an environmentalism that respects and responds to the needs of the most vulnerable human population » (Bratman & al, 2016, p.3).

Mais quelques années plus tard, c'est surtout l'efficacité du mouvement qui est utilisée comme vocabulaire moteur, bien qu'elle soit difficile à évaluer comme nous l'avons vu précédemment. A titre d'exemple, les termes « efficacité » ou « efficace » ont été utilisés par chacun des interlocuteurs belges interrogés pour définir le mouvement. Le fait de considérer un mouvement comme efficace n'est pas anodin, dans la mesure où cette perception a un effet de rétroaction positive : la perception de l'efficacité favorise un effet de mimétisme, qui renforce l'efficacité du mouvement, qui refavorise l'effet de mimétisme et ainsi de suite. Dès lors, il n'est pas étonnant que 350.org présente en première page de son site internet *gofossilfree* une carte mondiale regroupant l'ensemble des campagnes menées actuellement : cette simple carte permet d'orienter la perception du mouvement des adhérents

actuels ou potentiels vers l'efficacité. Elle permet également, de manière plus concrète, de faciliter l'engagement, en cliquant sur un pays au choix, et de recevoir ensuite la *newsletter* dans la langue du pays sélectionné.

Le succès du mouvement s'explique donc en grande partie par le processus de cadrage opéré par ses membres et coordonné par 350.org. Dans la mesure où le désinvestissement a une double-définition, en tant qu'objet économique et en tant qu'objet social, il nous paraît pertinent d'étudier la nature du pronostic opéré, c'est-à-dire de passer en revue les principaux arguments mis en avant.

c. La nature des arguments avancés

Les aspects financiers du désinvestissement pourraient amener à penser que le mouvement se fonde essentiellement sur des arguments économiques. Il participerait ainsi à une certaine « financiarisation » de la lutte contre le changement climatique. Pourtant, les relations entre les membres du mouvement et la dimension économique du désinvestissement sont complexes et se sont traduites par une évolution dans le type d'arguments avancés :

The fossil fuel divestment movement has had a love-hate relationship with economics. Early on, its proponents cast divestment as a way to defund fossil fuel companies. Then divestment metamorphosed into a tool of moral shame. Recently advocates of divestment have recast their cause once more as a financial weapon – this time as a way to protect portfolios from foreseen price collapses in fossil fuels, rather than as a mean to attack the industry's bottom line. (National Association of Scholars, 2015, p. 170).

Dans un premier temps, l'objectif était donc d'attaquer le nerf de la guerre, c'est-à-dire de priver les entreprises fossiles d'une partie de leur capital utilisé pour financer leurs grands projets extractivistes et dégager des profits. Dans le film « Do the Math » de 2012, Bill McKibben exprime cette idée très clairement : « We think the one thing the fossil fuel industry cares about is money, so that's what we're going to go after. You want to take away our planet and our future, we're going to try to take away your money » (Nyks K. & Scott J., 2013, 27:05). Cependant, cette stratégie s'avéra rapidement infructueuse et fut l'objet de nombreuses critiques portant sur le caractère irréaliste de cet objectif, l'ignorance de la nature et du fonctionnement des marchés de capitaux et l'incompréhension de la manière dont est créée la richesse dans notre système économique (Parenti, 2012).

Le mouvement adopta dès lors une rhétorique davantage morale. 5 arguments principaux constituent le socle moral du mouvement :

- Dans la mesure où la combustion d'énergie fossile a des implications en termes de pénurie de ressources, de pollution et de souffrance humaine, elle devrait être proscrite, selon le principe du « dommage non-nécessaire » (Lenferna, 2015) ;
- Il existe des solutions pour empêcher une catastrophe climatique mais l'industrie fossile a réussi avec succès à empêcher jusqu'ici toute action politique. L'industrie fossile est déterminée à brûler le plus de carbone possible afin de maximiser ses profits (McKibben, 2012);

- Il est non seulement moralement répréhensible de détruire le climat mais également de profiter de cette destruction (McKibben, 2013) ;
- L'industrie fossile est profitable seulement parce qu'elle ne paie pas pour polluer. Si les externalités étaient internalisées, elles seraient beaucoup moins rentables (Nyks K. & Scott J., 2013).
- Il est immoral d'investir et de soutenir des entreprises qui sont la cause de la crise climatique. Il y a donc un impératif moral, pour les acteurs et institutions soucieux d'un développement durable, de créer une distance avec cette industrie en désinvestissant (350.org).

Ces arguments moraux sont appuyés par un renvoi à une série de droits fondamentaux (justice environnementale, justice économique, droit à la vie, droit à l'information etc.) qui constituent un cri de ralliement et contribuent à galvaniser les troupes. La portée morale du mouvement explique l'engouement qu'il a pu susciter auprès des universités (qui sont, après tout, vouées à former les générations qui subiront le plus le changement climatique), des fonds de pension (qui gèrent les revenus futurs des générations présentes) mais aussi des organisations religieuses. Elle explique pourquoi les désinvestisseurs potentiels sont essentiellement des organisations vouées à défendre l'intérêt général.

L'apparition, puis la multiplication de travaux portant sur la théorie de la bulle carbone et des actifs dévalorisés a insufflé une nouvelle dynamique argumentative. En effet, les travaux pionniers du *Carbon Tracker Initiative* (évoqués dans le premier chapitre) ont contribué à pousser l'université d'Oxford à mettre en place en 2012 un « Stranded Asset Programme » et à proposer à un membre du comité consultatif du *Carbon Tracker Initiative*, Ben Caldecott, de le diriger. L'objectif du programme est clair : il vise à comprendre les exigences, les défis et les opportunités associés à la réaffectation du capital vers des investissements en adéquation avec une durabilité environnementale mondiale. L'ensemble de ces travaux a contribué à construire un argumentaire financier (ou « *Financial divestment narrative* »), disponible sur la plateforme *gofossilfree*. Ce dernier repose sur trois idées principales :

- Les investissements dans l'industrie fossile sont exposés à un risque financier important en raison de la bulle carbone en formation. Ils sont voués à devenir des actifs échoués ;
- Dans la mesure où l'idée d'un risque financier est de plus en plus partagée dans la communauté financière, les entreprises fossiles encourent également « un risque de réputation ». Nous reviendrons sur ce point dans la partie suivante.
- Le fait d'opérer des investissements risqués est incompatible avec l'obligation fiduciaire des investisseurs institutionnels – en particulier les institutions publiques.

Il y a donc eu une évolution dans l'argumentaire – notamment financier - présenté par les partisans du désinvestissement, afin de répondre aux critiques formulées par les parties adverses. En effet, le discours avancé s'inscrit dans une « trajectoire argumentative », qui renvoie au chemin parcouru par un argument ou un ensemble d'arguments. La trajectoire argumentative se construit à travers des controverses et des polémiques, qui déterminent la portée des arguments dans les arènes publiques (Chateauraynaud, 2011).

L'argumentaire est également caractérisé par un aller-retour constant entre les arguments économiques et moraux depuis la genèse du mouvement. Cette flexibilité a une portée stratégique, dans la mesure où elle permet aux meneurs de campagne d'adapter leur discours au contexte, voire même à l'interlocuteur visé. Par exemple, dans les campagnes étudiantes américaines, les arguments moraux ont permis aux militants de rallier à leur cause des étudiants ou des groupes locaux d'organisations (environnementales, religieuses) tandis que les arguments financiers ont été avancés devant les conseils d'administration.

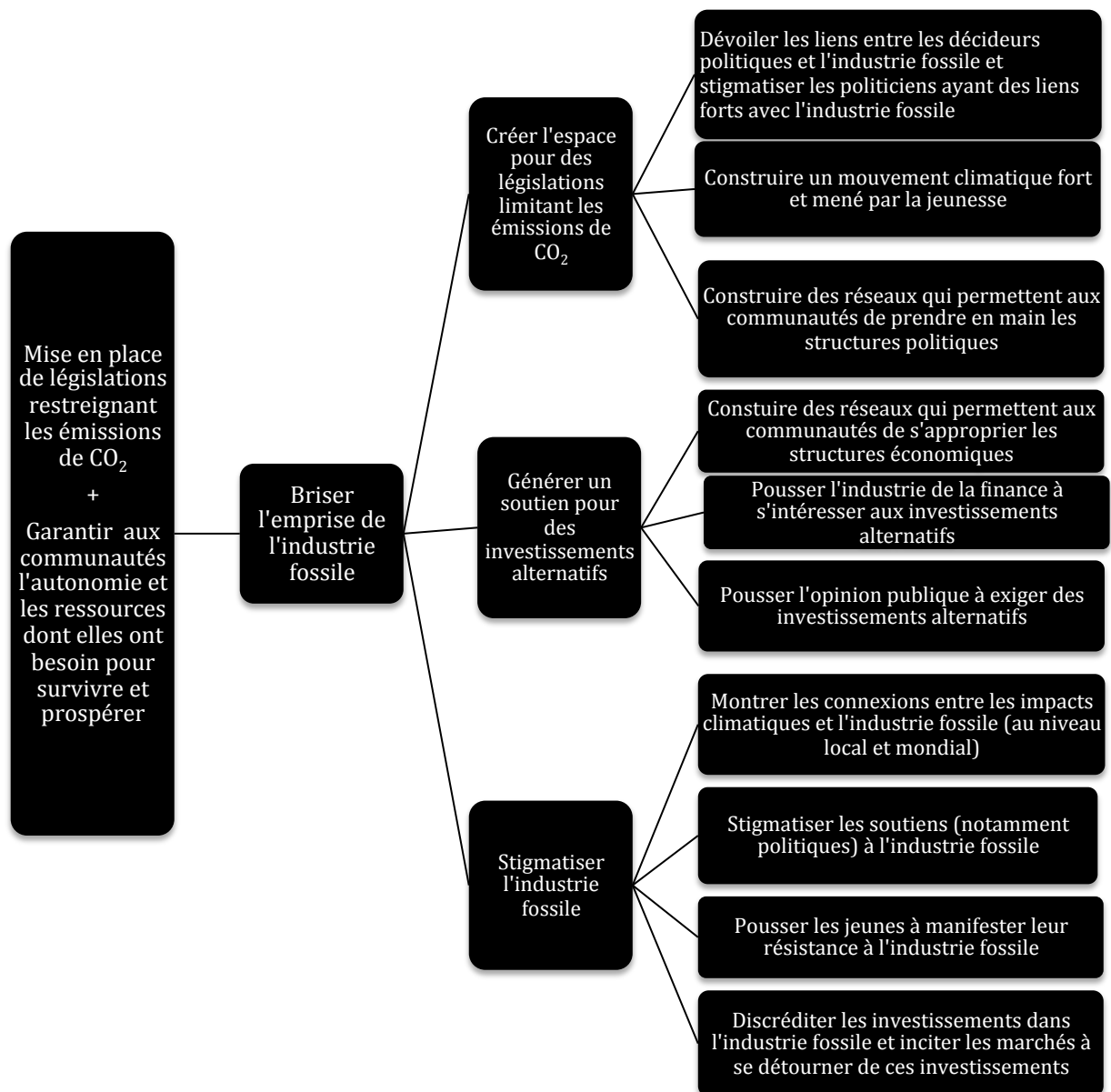
Nous avons donc vu que le cadrage opéré au sein du mouvement a contribué grandement à son succès et à sa progression rapide. Nous souhaitons maintenant nous pencher sur sa dimension stratégique, en évaluant les implications du processus de stigmatisation des entreprises fossiles dans un premier temps et en expliquant les implications du cadrage stratégique sur les modes d'action utilisés dans un deuxième temps.

2. Le cadrage stratégique du mouvement

a. Vers une rationalisation des objectifs du mouvement

Nous avons vu dans le premier chapitre que l'objectif du mouvement était d'opérer des changements profonds dans l'économie afin de renforcer la lutte contre le changement climatique. Bien que cet objectif général soit généralement repris, que ce soit dans la littérature comme dans les discours de Bill McKibben, chaque militant perçoit la finalité du mouvement de manière subjective. Face à la diversité des objectifs prônés dans les milliers de campagnes de désinvestissement menées à travers le monde, 350.org s'est vu contraint d'essayer de développer un cadre ou une structure des objectifs du mouvement, selon un principe de rationalisation. Ce cadre constitue une proposition de hiérarchisation des objectifs mais ne constitue en aucun cas une injonction. Les principaux éléments de cette « théorie du changement », développés dans un *workshop* en-ligne intitulé « Divestment theory of change » (Heartwell, 2014), sont repris dans le schéma sur la page suivante.

Selon la « théorie du changement », le but ultime du mouvement de désinvestissement est double : il vise à pousser les gouvernements à légiférer en matière d'émissions de GES et à garantir aux communautés des quatre coins du monde l'autonomie et la prospérité. Pour ce faire, il est nécessaire, selon ses partisans, de briser l'emprise de l'industrie fossile aux niveaux politique et économique. Cette emprise peut-être brisée de trois manières : en créant un espace social et politique favorable à une transition, en déviant les investissements opérés dans les entreprises fossiles vers des entreprises alternatives et en stigmatisant l'industrie fossile pour la rendre infréquentable. Un accent particulier est mis sur le processus de stigmatisation, en raison des retombées attendues en termes de mobilisation et économiques, comme nous allons le voir ci-après.



Source : Chaîne Youtube d'Allyse Heartwell, 350 Web Workshop : Divestment theory of change (17 :16)

b. Les effets de la stigmatisation

Nous avons vu que la stigmatisation des entreprises fossiles constitue l'un des objectifs intermédiaires du mouvement. Cette stigmatisation a un double-effet : elle permet d'un point de vue symbolique de créer un clivage ; elle permet d'un point de vue financier de semer l'incertitude et de ternir l'image de marque des entreprises.

Le composant d'attribution de la responsabilité du cadrage permettrait de donner un ennemi au changement climatique ou tout au moins de questionner le rôle des énergies fossiles par rapport à celui-ci. La construction d'un clivage est indispensable pour ceux qui désirent remettre en cause la place des énergies fossiles dans notre économie :

Le désinvestissement, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui aux Etats-Unis, est une des manières les plus fortes de générer de la pression et de mettre les énergies fossiles au cœur du débat. Parce qu'on a un système qui fonctionne sur la base d'oppositions : "Nous contre les Musulmans", "les Flamands contre les Wallons". Beaucoup de discussions politiques ont besoin d'avoir deux camps, les bons et les mauvais. Et le camp qui a le premier accès au politique et qui peut décider la manière dont est abordée la question a beaucoup de pouvoir. Beaucoup de débats sociétaux reposent aujourd'hui sur des oppositions culturelles. (Bienstman, entretien, 28 Avril 2016).

La stigmatisation a également un impact au niveau économique. A ce propos, une distinction existe entre la valeur de marché, la valeur intrinsèque et la valeur d'entreprise d'une société (Ansar & al., 2013).

- La valeur de marché de l'entreprise est définie par le prix de son action multipliée par le nombre d'actions ;
- Sa valeur économique ou intrinsèque est définie par la valeur présente de son flux de trésorerie qui traduit les mouvements de liquidité ;
- Sa valeur d'entreprise est définie par sa capitalisation boursière (ou valeur de marché) et l'endettement net.

L'objectif de la stigmatisation opérée par le mouvement est de compromettre ces trois valeurs.

Pour ce qui est de la valeur d'entreprise, nous relèverons qu'une société peut être affectée, d'un point de vue financier, par une baisse du cours de son action (liée à une baisse de la demande) ou par une hausse du coût de sa dette, dans la mesure où une entreprise jugée risquée paye généralement plus cher pour financer sa dette sur les marchés (Marandino, 2013). Les impacts des campagnes de désinvestissement sont limités sur le court-terme, dans la mesure où le monde financier raisonne à court, voire très court terme, opérant, par exemple, des transactions à haute-fréquence. Or les concepts de bulle carbone et d'actifs dévalorisés prennent tout leur sens sur le moyen-terme et invitent à prendre en compte des risques beaucoup moins immédiats.

Aujourd'hui, la majorité des opérations d'échange d'actions et d'actifs se fait de manière automatique, via des ordinateurs qui répondent à des algorithmes basés sur des informations immédiates. Le but du jeu est de réagir le plus rapidement pour acheter et vendre des positions. C'est-à-dire qu'on peut acheter et vendre des positions en l'espace de quelques microsecondes. Donc, on est vraiment très très loin d'une vue à moyen et à long-terme et par conséquent, pour ce type d'investissements, la question n'est pas de savoir s'il y a une bulle ou une évolution qui va avoir lieu dans deux jours, deux mois ou deux ans mais plutôt de savoir quel sera le cours demain, ou dans deux heures. Et là, et je dirais malheureusement, ces calculs de long terme n'ont aucune influence ou très peu d'influence sur ce type d'investissements. C'est un des gros travers de la finance aujourd'hui (dans le domaine des énergies mais aussi dans d'autres domaines) : cette vue à très court terme n'est pas forcément en adéquation avec l'intérêt à long-terme de l'économie et de la planète en général. (Bernard Bayot, entretien, 17 mai 2016).

Cette discordance entre le court et le moyen ou long terme implique que la valeur actuelle des actions des entreprises fossiles est fondée sur des informations incomplètes. En effet, si les marchés n'incorporent pas correctement et rapidement l'information, ils sont considérés comme étant inefficaces (Ansar & al, 2013). Ceci explique en grande partie pourquoi les impacts financiers directs du désinvestissement sont relativement limités actuellement, dans la mesure où les transactions boursières ne reflètent pas l'ensemble des données et des risques relatifs aux actifs fossiles.

De plus, il a été montré que le processus de stigmatisation recherché par les campagnes de désinvestissement peut sérieusement entacher la réputation des entreprises visées (Ansar & al, 2013). Une image ternie peut entraîner de nombreuses conséquences négatives pour une entreprise, qui constituent des « risques de réputation », parmi lesquels :

- La méfiance des fournisseurs, des sous-traitants, des employés potentiels et des consommateurs ;
- L'exigence, de la part des actionnaires, de changements dans le management ou dans le conseil de direction de l'entreprise ;
- Une réduction de l'accès aux décideurs politiques qui préfèrent interagir avec des entreprises dont la réputation ne risque pas de compromettre leur chance de réélection ;
- Un accès bloqué à des marchés publics ou à l'acquisition de droits de propriété intellectuelle indispensables à l'expansion de l'entreprise ;
- L'annulation de contrats importants ou de décisions de fusion ou d'acquisition.

Les enjeux commerciaux, managériaux et politiques sont tels que la réputation peut être vue comme un actif critique pour une entreprise (Lenclos, 2011). Dans une étude récente, des dirigeants d'entreprise opérant dans divers domaines ont été interrogés sur leur perception des risques de réputation : 87% considèrent cette problématique comme « très importante » ou « extrêmement importante » et mettent en place des stratégies de protection (Deloitte, 2014). La stigmatisation pourrait donc affecter la valeur intrinsèque des entreprises fossiles, en influençant par exemple la demande de pétrole, de charbon et de gaz.

De la même manière, le monde des affaires, et en particulier la finance, est extrêmement attentif à l'image de marque, dans la mesure où une valeur boursière reflète en quelque sorte la confiance que les gens mettent ou ne mettent pas dans une entreprise. Cette confiance peut être érodée par des prises de risques inconsidérées ou des actions qui portent atteinte à la marque (Bayot, entretien, 17 mai 2016). Il n'est donc pas étonnant que les campagnes de désinvestissement visent à ternir l'image des entreprises fossiles.

La stigmatisation est donc un élément prépondérant du cadrage stratégique du mouvement : Elle permet non seulement de remettre en cause le fonctionnement actuel des marchés financiers mais également de mobiliser les troupes contre un ennemi commun. Nous souhaitons maintenant étudier plus en détails les liens entre cadrage stratégique et capacité de mobilisation.

c. Comment garantir la mobilisation?

Le mouvement de désinvestissement est caractérisé par une forte capacité de mobilisation. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, une grande partie du travail de 350.org relève de la coordination et de la mise à disposition d'outils pour encourager l'auto-organisation. Un accent particulier est mis sur les activités de formation, en vue de donner les clés nécessaires aux personnes désireuses de mener à bien des campagnes de manière efficace. Ces formations portent non seulement le fonds – c'est-à-dire sur les arguments en faveur du désinvestissement – mais également sur la forme – c'est-à-dire les moyens de faire valoir ces arguments. Elles portent également sur les finalités du mouvement, dans la mesure où le sens est un vecteur de mobilisation. Le cadrage permet donc de donner un sens aux actions des militants, c'est-à-dire une finalité mais également une direction à suivre.

Afin de mieux appréhender le type de contenu des formations dispensées, nous avons assisté à une journée de formations, durant le dernier rassemblement européen de 350.org qui a eu lieu à Bruxelles du 8 au 10 juillet 2016. Ces regroupements ont vocation non seulement à permettre aux militants européens de se rencontrer et d'échanger sur leur expérience mais également de recevoir un certain nombre de formations aussi bien pratiques (par exemple, des ateliers de construction de banderoles ou d'entraînement à l'*interview*) que théoriques. Nous avons assisté à deux *workshops* : l'un portant sur la « théorie du momentum », l'autre intitulé « Inciter vos alliés à agir ». Nous avons ensuite complété notre compte-rendu avec des recherches complémentaires.

Théorie du momentum

Le travail stratégique porte tout d'abord sur une analyse réflexive sur la manière de construire et de renforcer le mouvement. A ce propos, il existe plusieurs traditions d'organisation (« *organizing traditions* ») qui renvoient aux méthodologies d'organisation. Ces traditions découlent de paradigmes concernant les changements sociaux qui répondent à une multitude de questions stratégiques sur les manières de générer du pouvoir ou des ressources organisationnelles afin de favoriser une victoire (Engler & Kirk, 2014). Deux paradigmes principaux existent, l'un se focalisant sur l'importance de la structure, l'autre sur la création d'un *momentum*, c'est-à-dire un élan de soutien populaire massif. Le mouvement de désinvestissement est orienté vers la création d'un *momentum*, sur le modèle du mouvement des droits civiques américains dans les années 1960. Tout comme le mouvement du Dr. King, il est fondé sur une structure organisationnelle légère et enjoint à mettre en place des actions polarisantes qui capturent l'attention médiatique et mobilisent des personnes qui n'étaient pas impliquées dans le mouvement jusqu'ici.

Il reprend surtout le concept de la non-violence militante, qui peut être comprise comme la détermination à se sacrifier pour une cause sans chercher à blesser ses opposants (Engler & Kirk, 2014, p.15). Ce sacrifice peut être léger (signer une pétition) ou fort (aller en prison). 350.org conseille la pratique de l'*escalation*, qui renvoie à une séquence d'actions non-violentes dont le niveau de sacrifice augmente au fur et à mesure pour générer de la pression. L'idée sous-jacente est qu'à travers la combinaison du risque personnel, du potentiel perturbateur et du refus d'attaquer ou de blesser

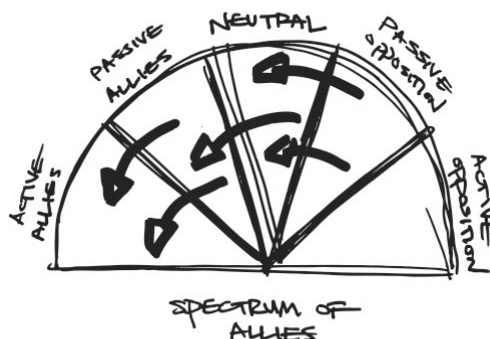
consciemment les opposants, les actions non-violentes ont le pouvoir de transformer à la fois les participants à l'action (en renforçant leur engagement) mais également la perception du grand public. Il s'agit donc de modifier l'opinion publique en détournant le soutien populaire pour les opposants afin de le rediriger vers les activistes et leurs demandes. Le processus peut être résumé par le schéma ci-dessous :



Le type d'actions recommandées par 350.org est varié : elles peuvent prendre la forme de pétitions, d'appels au boycott, de guérilla médiatique, de tournées, de concerts, de marches, de journées de formation ou encore d'actions de désobéissance civile. Elles doivent être, dans la mesure du possible, non-violentes, stratégiques, visibles, symboliques, ancrées localement mais connectées mondialement.

Spectre d'alliés et échelle d'engagement

Le cadrage stratégique porte également sur les manières de construire des réseaux en procédant à une identification des alliés et des opposants potentiels. Un des outils les plus utilisés est le spectre d'alliés, dont nous présentons une version simplifiée ci-dessous :



Alliés actifs : personnes qui sont d'accord avec vous et qui se battent à vos côtés.

Alliés passifs : personnes qui sont d'accord avec vous mais qui n'agissent pas en conséquence.

Neutres : personnes n'ayant ni une opinion négative, ni une opinion positive sur ce que vous faites.

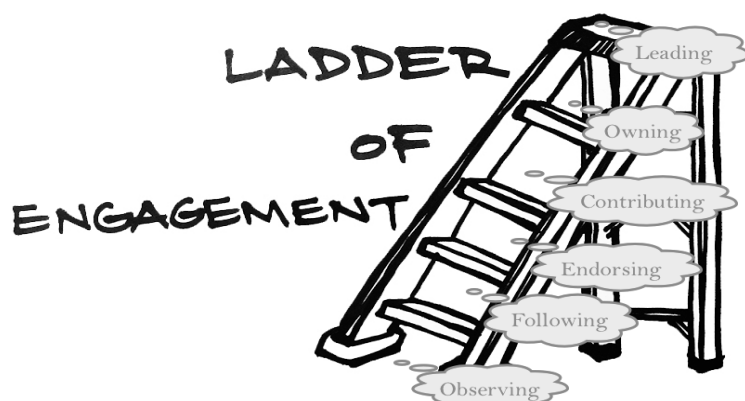
Opposition passive : personnes qui ne sont pas d'accord avec vous mais qui n'agissent pas contre vous.

Opposition active : personnes qui ne sont pas d'accord avec vous et qui se battent contre vous.

Source : <http://trainings.350.org/resource/spectrum-of-allies/>

Cet outil permet de faciliter la cartographie des forces en présence, à l'échelle du mouvement ou d'une campagne. Le but du spectre est de pouvoir identifier des groupes spécifiques – voire même des personnes spécifiques – et ensuite de mettre en œuvre des actions ou des tactiques afin de les déplacer d'une case vers la gauche. Il s'agit par exemple de persuader une personne opposée passivement de devenir neutre ou d'inciter un allié passif à devenir actif. Une erreur courante des militants est de focaliser leur attention sur les alliés actifs et l'opposition active. Or l'objectif n'est ni de convaincre des personnes déjà engagées dans le mouvement, ni de convaincre l'industrie fossile de renoncer à ses activités. Les militants sont plutôt invités à concentrer leurs efforts sur l'opposition passive, les personnes neutres mais surtout sur les alliés passifs. Les alliés passifs constituent en effet le vivier de militants potentiels le plus important : il s'agit juste de renforcer leur degré d'engagement.

Pour évaluer le degré d'engagement d'une personne, il existe un outil appelé « l'échelle d'engagement » (*ladder of engagement*), qui permet de schématiser les étapes nécessaires afin de pousser les alliés passifs à devenir actifs. Le mérite principal de cette échelle tient à ce qu'elle permet de refléter le caractère progressif de l'engagement et de l'activisme, comme le montre l'illustration ci-dessous :



Ce schéma illustre 6 étapes :

1. l'observation,
2. le suivi,
3. le soutien,
4. la contribution,
5. l'appropriation,
6. la conduite.

Source : <https://trainings.350.org>

Comme nous l'explique Rosenblatt (2010), chaque étape est caractérisée par une progression. Durant la phase d'observation, la personne est au courant de l'existence de l'organisation considérée et attirée par la cause défendue. Elle peut par exemple décider de consulter le site internet de l'organisation ou d'assister à un événement.

Durant la phase de suivi, la personne est davantage intéressée : elle consent par exemple à donner ses coordonnées personnelles afin de recevoir des informations sur les activités de l'organisation.

Dans la phase de soutien, la personne fait assez confiance à l'organisation pour accepter l'utilisation de son nom, dans le cadre d'une campagne par exemple. Ce soutien peut se traduire par une contribution financière symbolique. Les actes de la personne sont peu risqués et lui demandent peu d'investissement. Ils peuvent d'ailleurs être impulsifs.

Dans la phase de contribution, la personne offre un certain capital temporel, financier ou social à l'organisation. Sa participation ne relève pas de l'impulsion mais relève d'un acte réfléchi, qui reflète des valeurs et des croyances.

Dans la phase d'appropriation, la personne développe un sens de la responsabilité pour la mission qu'elle s'est donnée. Elle est pleinement investie dans un programme ou une campagne. Sa contribution temporelle, financière et sociale augmente, ce qui lui donne un sens d'appropriation par rapport au travail mené par l'organisation, qu'elle cherche à façonner. Elle commence à utiliser le « nous » au lieu du « je ».

Dans la phase finale, celle de conduite, la personne devient un *leader*. Elle pilote les autres dans le travail de l'organisation grâce aux compétences qu'elle a développées. Son intérêt, qui était auparavant centré autour des campagnes et programmes, relève davantage d'une mission holistique.

Conclusion Chapitre 2

Dans ce chapitre, nous avons vu que l'efficacité du mouvement, évaluée à l'aune de sa capacité de mobilisation, tenait grandement au cadrage opéré, d'un point de vue argumentatif comme stratégique. Par sa flexibilité et sa réflexivité, il vise à donner les clés nécessaires à toute personne ou groupe souhaitant se mobiliser et s'auto-organiser. Cependant, le cadrage ne peut, selon nous, expliquer à lui-seul la progression rapide du mouvement. En effet, il doit « résonner » avec le contexte dans lequel il se développe. C'est ce que nous verrons dans le prochain chapitre, en prenant l'exemple de la Belgique.

1. Résonance et éléments de contexte

Dans ce chapitre, nous nous appuyerons sur le concept de résonance (1.a) afin d'évaluer les contraintes et opportunités offertes par le contexte belge quant à la diffusion du mouvement. Nous présenterons certaines caractéristiques relatives au financement universitaire (1.b), aux banques et fonds de pension (1.c) et à la pénétration du désinvestissement dans les sphères politiques (1.d). Nous nous attarderons ensuite sur sa place dans le mouvement belge de lutte contre le changement climatique (2.a) en présentant quelques campagnes menées actuellement (2.b).

a. Qu'est-ce que la résonance ?

Un dernier concept puisé dans l'approche des cadres que nous souhaitons mobiliser est le concept de « résonance » ou de « degré de résonance », qui traduit le potentiel mobilisateur des cadrages disponibles. Plus un cadre entrera en résonance avec un contexte culturel, plus le mouvement social dont il est issu aura des chances de percer dans le pays considéré (Benford & Snow, 2012). Selon cette approche, deux facteurs internes affectent le degré de résonance d'un cadre : sa crédibilité et sa saillance relative.

La crédibilité repose sur trois facteurs : la cohérence du cadre (par exemple, la cohérence entre diagnostic et pronostic), sa plausibilité empirique (la correspondance entre les cadres et les événements dans le monde) et la crédibilité de ceux qui l'utilisent (plus l'orateur considéré est crédible, plus il est persuasif). Nous avons abordé indirectement la question de la cohérence dans les deux chapitres précédents. En ce qui concerne la plausibilité empirique, le fait que des universités de prestige ou des partis politiques (y compris en Belgique) s'attèlent à produire des études sur les risques posés par la bulle carbone tend à prouver que le cadre proposé est plausible. Ce qui nous amène à la question de la crédibilité de ceux qui l'utilisent : sur ce dernier point, nous nous contenterons de citer les soutiens affichés de figures politiques et économiques de haut-niveau comme Christiana Figueres, Ban-Ki-moon, Al Gore, Paul Krugman ou encore Thomas Piketty au mouvement de désinvestissement.

L'autre facteur interne affectant la résonance d'un cadre est sa saillance relative, c'est-à-dire le degré d'importance attribué au mouvement par ses partisans. Elle varie en fonction de la perception de la finalité du mouvement : si un agent considère la lutte contre les changements climatiques comme primordiale, alors le cadre proposé par le désinvestissement aura plus de chance de résonner chez lui. Dans la mesure où l'année 2015 a été une année chargée pour les acteurs de la société civile, et en particulier les mouvements environnementaux du fait de la préparation à la COP21, nous pouvons supposer que la perception de l'importance de la finalité du mouvement était particulièrement forte.

La saillance relative varie également en fonction du caractère abstrait ou concret du cadre : par exemple, si l'agent considéré vit dans une région fortement affectée par les risques inhérents à la bulle

carbone, alors il devrait être plus réceptif au cadrage proposé. S'il n'existe pas d'analyse spécifique du risque financier que représente la bulle carbone en Belgique, une étude d'Ecolo relève que l'exposition d'un portefeuille qui repose sur l'indice du BEL20 est relativement importante, dans la mesure où le poids des entreprises fossiles dans la capitalisation boursière de cet indice est de 14% (Ecolo, 2015).

Cependant, dans la mesure où le concept de saillance relative repose essentiellement sur la perception des acteurs du mouvement, son analyse impliquerait une enquête de terrain microsociologique quantitative auprès de militants impliqués dans le mouvement. Dans la mesure où, à l'heure actuelle, peu d'acteurs sont impliqués dans celui-ci au niveau belge, nous n'avons pas procédé à une telle enquête, bien qu'elle constituerait une piste de développement intéressante s'il était amené à se développer dans les années qui viennent. Nous avons tout de même procédé à des entretiens semi-directifs avec 9 acteurs déjà impliqués, potentiellement impliqués ou intéressés par le mouvement de désinvestissement. Une liste des entretiens effectués est disponible à l'annexe 4.

Le degré de résonance d'un cadre dépend également du contexte culturel. Il pose la question de la diffusion, c'est-à-dire de la transmission d'un cadre et des pratiques d'une action collective d'un contexte à un autre. Au-delà de la difficulté des sociologues à donner une définition claire de ce qu'ils entendent par contexte culturel (Snow & Benford, 2012), nous souhaitons faire un pas en avant en adoptant un point de vue plus systémique : en effet, la diffusion d'un cadre dépend selon nous à la fois du contexte culturel mais également du contexte politique, économique, social et médiatique du lieu considéré. Ces éléments contextuels contraignent la diffusion du cadre. Le mouvement de désinvestissement s'étant développé aux Etats-Unis dans un contexte culturel, politique et social spécifique, il paraît naturel de questionner sa possibilité de diffusion dans d'autres contextes avec leurs propres spécificités. Nous avons également insisté sur le caractère interactif et évolutif des processus de cadrage. Une hypothèse plausible consiste à affirmer que des processus d'alignement des cadres avec le contexte ont lieu : face à certaines contraintes d'ordre systémique, les acteurs des mouvements sociaux se voient dans l'obligation d'adapter leur discours et leur stratégie au contexte dans lequel ils évoluent.

En utilisant l'exemple belge, nous souhaitons donc tester la résonance du cadrage opéré par 350.org. Pour ce faire, nous souhaitons revenir dans un premier temps sur certains éléments contextuels déterminants, à commencer par les différences dans les systèmes de financement de l'éducation supérieure américains et belges.

b. Elements de comparaison du financement universitaire américain et belge

Dans la mesure où le mouvement de désinvestissement s'est d'abord propagé dans les milieux étudiants américains, nous souhaitons questionner la reproductibilité d'un tel phénomène au niveau belge. Pour ce faire, nous présenterons certaines différences non-négligeables entre les systèmes de financement universitaires belges et américains qui pourraient affecter la diffusion du mouvement en Belgique.

Le système universitaire belge est caractérisé par la coexistence de plusieurs réseaux d'enseignement publics et privés essentiellement financés par l'Etat (Lits & Léonard, 2013). Dans la mesure où les communautés (française, flamande, germanophone) sont compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche, des différences existent en matière de gestion. Nous nous contenterons cependant d'aborder la question du financement, dans la mesure où le mouvement porte essentiellement sur des problématiques financières. Une particularité essentielle de l'organisation de l'enseignement supérieur belge tient à son mode de financement, qui est quasiment entièrement pris en charge par l'Etat, indépendamment du statut juridique des institutions. La distribution des subsides est calculée en fonction du nombre d'étudiants inscrits chaque année. Plus précisément, elle est calculée en fonction du pourcentage d'étudiants de l'université considérée par rapport au volume total d'étudiants dans la fédération concernée. Le système fonctionne selon le principe de « l'enveloppe fermée », c'est-à-dire selon des budgets globaux qui sont fixés par décret. Le montant des droits d'inscription, fixés par l'autorité publique, dépasse rarement les 1000€ (Lits & Léonard, 2013). Le budget public étant constant, les universités parviennent à obtenir des financements supplémentaires de plusieurs manières, à commencer par l'inscription dans des appels à projets (notamment européens) ou le mécénat (d'individuels ou d'entreprises). A titre d'exemple, la Fondation Louvain (UCL) a réussi à opérer une levée de fonds de 4 104 956€ en 2012 par ce biais (Lits & Léonard, 2013).

Le modèle éducatif américain est également décentralisé dans la mesure où l'enseignement supérieur relève de la compétence exclusive des Etats fédérés (David, 2009). A côté des « *community colleges* » qui proposent des formations courtes (et ne produisent généralement pas de recherche) coexistent les « *colleges* » (ou universités). Les universités sont soit publiques (et donc financées par les Etats), soit privées. Si le volume d'investissement public dans l'enseignement supérieur au niveau national avoisine la moyenne européenne, le financement académique américain bénéficie d'une participation du secteur privé beaucoup plus importante que dans l'ensemble des pays de l'OCDE, notamment sous la forme de donations (David, 2009). A cela s'ajoutent les frais d'inscriptions, qui sont également très variables. De manière générale, les frais d'inscriptions sont plus élevés dans les universités privées que publiques. Pour les universités publiques, les frais d'inscription moyens s'élèvent en 2014-2015 à 3 347\$ par an pour un cursus en deux ans et à 9 139\$ par an pour un cursus en quatre ans. Pour les universités privées, ils s'élèvent en moyenne à 31 231\$ par an (Bridgestock, 2015).

Une dernière particularité américaine est que l'ensemble des universités (publiques comme privées) disposent d'un organe chargé de la gestion des « *endowments* », c'est-à-dire des fonds que l'université reçoit sous la forme de donations privées (d'anciens élèves, d'entreprises, de personnalités etc.). Ces donations constituent un fonds d'investissement : les retours sur investissements permettent de financer certains postes de dépenses comme le recrutement de professeurs ou des bourses. En général, le seuil de dépense annuel est limité à 5% de la valeur du fonds (Phung, 2016). Sa gestion est confiée à un conseil d'administration (« *board of trustees* »), souvent composé des grands donateurs et des administrateurs de l'université, qui décide des investissements à opérer. Les campagnes étudiantes américaines visent donc à convaincre ce conseil d'administration de désinvestir les fonds constitutifs de l'*endowment*. Ces fonds sont de taille variable, comme le montre le tableau ci-dessous. Ce dernier

reprend la valeur de l'*endowment* de 4 universités publiques et de 4 universités privées ayant décidé de procéder à un désinvestissement :

Institution	Statut	Valeur de l' <i>endowment</i>	Montant/pourcentage désinvesti
California Institute of arts	Privé	137 535 000 \$	3 600 000 \$
Chico State University Foundation	Public	52 563 000 \$	672 005 \$
Pitzer College	Privé	134 289 000 \$	4 400 000 \$
San Francisco State University	Public	65 385 000 \$	200 000 \$
Stanford University	Privé	21 446 006 000 \$	Inconnu
The New School	Privé	299 890 000	5 997 800\$
University of Hawaii	Public	66 000 000 \$	1%
University of Washington	Public	2 832 753 000 \$	Inconnu

Source : National Association of Scholars (2015), pp. 148-149

Dans la mesure où les universités belges ne disposent pas d'un tel organe, les étudiants belges ont été contraints de repenser l'objet de leurs campagnes, en les dirigeant vers les fonds de pension universitaires, comme nous le verrons dans la partie suivante.

c. Caractéristiques relatives aux banques et aux fonds de pension

Dans la mesure où les banques et les fonds de pension sont des investisseurs institutionnels importants, ils sont les cibles potentielles de campagnes de désinvestissement. Nous souhaitons donc présenter quelques éléments spécifiques au contexte belge.

L'exposition des banques belges aux actifs fossiles

Dans un rapport nommé « Notre avenir ébranlé », Fairfin (2015), une association travaillant dans le domaine de la finance durable, a analysé les investissements dans les énergies fossiles et les renouvelables consentis entre 2004 et 2014 par les 9 banques actives sur le marché belge : Argenta (Belgique), Belfius (Belgique), BNP Paribas (France), Deutsche Bank (Allemagne), ING (Pays-Bas), Spaarbank (Belgique), Triodos (Pays-Bas) et Van Lanschot (Pays-Bas). Dans la mesure où les institutions financières déterminent quels seront les projets réalisés et ceux qui ne le seront pas, elles peuvent avoir un rôle non-négligeable à jouer dans l'optique d'un *shift* d'investissements en faveur d'une transition bas-carbone.

Plus précisément, Fairfin a enquêté sur les investissements dans des entreprises qui exploitent des matières fossiles d'un côté et dans des entreprises et projets qui exploitent des installations de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire et géothermique) de l'autre. Les auteurs ont pris en compte l'octroi d'emprunts, l'émission d'actions et d'obligations ainsi que la prise de participation à l'actionnariat au travers de la gestion de fonds d'investissement. La comparaison des résultats est difficile, dans la mesure où certaines données n'ont pas pu être récupérées : par exemple, aucune donnée concernant les emprunts consentis ou l'émission de titres d'Argenta ou de Van Lanschot n'a

été retrouvée. Les données sur la participation de Triodos à travers la gestion d'actifs n'ont pas non plus été recueillies. Ces difficultés soulèvent bien entendu la question de la transparence et questionnent la viabilité des résultats obtenus.

Toutefois, en ce qui concerne les emprunts et l'émission d'obligations et d'actions, les auteurs relèvent que :

- Les banques établies en Belgique ont financé par ce biais les énergies fossiles à hauteur de 267,9 milliards de dollars entre 2004 et 2014 (dont 134,7 milliards pour la période 2004-2009 et 133,2 milliards de dollars pour la période 2009-2014) ;
- Elles ont financé les énergies renouvelables à hauteur de 34,9 milliards de dollars entre 2004 et 2014 (dont 19,9 milliards de dollars pour la période 2004-2009 et 15,1 milliards de dollars pour la période 2009-2014).

Sur l'ensemble de la période, environ 87% des emprunts et des émissions de titres bancaires ont été dirigés vers des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles. De plus, la légère baisse de la proportion des investissements dans ces entreprises n'est pas parvenue à compenser la très forte baisse du financement des renouvelables.

Les principaux bailleurs de fonds pour la période 2009-2014 étaient BNP Paribas, Deutsche Bank et ING : la proportion des énergies fossiles dans l'ensemble des emprunts et des émissions d'actions d'obligations opérés par ces trois banques avoisinait les 90%. Cette proportion était toutefois moins élevée pour les banques d'une taille plus modeste. Belfius a par exemple accordé davantage de financements aux renouvelables alors que Triodos n'a accordé strictement aucun financement aux entreprises fossiles.

Pour ce qui est de la gestion d'actifs, Fairfin relève que, sur la même période (2004-2014) :

- Les banques présentes en Belgique ont investi annuellement par ce biais 19,3 milliards de dollars dans les énergies fossiles ;
- Elles ont investi annuellement 978 millions de dollars dans les renouvelables.

La proportion des énergies fossiles a été encore plus significative que pour les emprunts et émissions de titres : en effet, 95% des montants totaux sont allés vers les énergies fossiles.

Ces chiffres montrent la forte exposition des banques belges aux risques financiers associés aux actifs fossiles. Cette exposition élevée constitue selon nous un élément de contexte favorable au développement de campagnes pro-désinvestissement. Ces dernières peuvent mettre en avant les chiffres avancés par Fairfin pour tenter de convaincre les banques de désinvestir une partie de leurs fonds.

L'opacité et l'obligation de rentabilité des fonds de pension belges

Le système de pension belge fonctionne selon un système de répartition entre les actifs (travailleurs) et les non-actifs (retraités). Il est composé de 3 piliers (Ruche & Marchand, 2015) :

- La pension légale repose sur un système de solidarité répartie entre les actifs et les pensionnés : un pourcentage du revenu brut de chaque travailleur est utilisé pour alimenter les pensions des retraités, ainsi qu'une partie des revenus de la TVA, des subventions de l'Etat et d'autres cotisations ;
- La pension complémentaire constitue un avantage extralégal offert par certains employeurs dans le cadre d'un contrat de travail : l'employeur verse des primes périodiques afin de constituer un capital d'épargne-pension pour ses employés ;
- L'épargne individuelle découle d'un choix personnel : tout travailleur peut décider d'ouvrir un compte épargne-pension ou une assurance épargne-pension.

Le système belge est donc mixte : il repose à la fois sur un système de répartition et de capitalisation. Il diffère donc du système américain qui est essentiellement fondé sur la capitalisation.

Les fonds de pension sont des fonds d'investissement qui reposent sur un système de capitalisation mis en place par les entreprises privées et publiques au profit de leurs salariés. Ils renvoient donc essentiellement au deuxième pilier du système belge. Les cotisations sont investies dans divers produits financiers afin que le capital placé prenne de la valeur et puisse rémunérer les travailleurs à la retraite. De manière générale, les fonds de pension représentent des acteurs importants sur les marchés financiers, en raison du volume important de capitaux qu'ils gèrent. En 2013, les investissements réalisés par les 200 fonds de pension du 2^{ème} pilier belge dépassaient les 20 milliards d'euros (Ruche & Cayrol, 2015), dont 6 milliards d'euros pour les 5 plus importants (Amonis, Pensioenfond KBC, Elgabel, Alcatel-Lucent Bell Pensioenfond et Ogeo). Cependant, le secteur des fonds de pension belges est caractérisé par un manque de transparence sur la destination des investissements dans la mesure où ils ne sont tenus de donner des informations qu'à leurs affiliés, par le biais d'un « rapport annuel de transparence » prévu par la loi (Bayot, mai 2016, entretien).

Cette opacité, qui pourrait constituer une barrière au développement de campagnes, est compensée par une autre particularité belge : le rôle des syndicats dans la gestion ou dans le contrôle des activités des fonds de pension. Les syndicats pourraient ainsi constituer des alliés potentiels pour l'obtention d'informations. Cependant, dans la mesure où la structure syndicale belge est sectorielle et essentiellement décentralisée, un travail de terrain au cas par cas devrait être mené. Certains syndicalistes pourraient être intéressés par une telle démarche :

Dans le secteur où je suis, il y a un fonds de pension. C'est le fonds de pension du secteur non-ferreux : même si ce n'est pas l'un des plus grands fonds, c'est quand même un fonds qui contient du capital investi quelque part. C'est donc une problématique qui peut m'intéresser, en tant que membre de Climate Express et syndicaliste d'entreprise, impliqué indirectement dans la gestion du fonds. On peut demander à ce que ce fonds désinvestisse, s'il y a encore des investissements dans les fossiles : c'est une information que je n'ai pas, c'est une question que je vais poser (Alexander, juin 2016, entretien).

Un dernier élément pourrait constituer un frein aux campagnes menées : l'obligation de rentabilité des fonds de pension prévue par la loi. En effet, dans la mesure où leur rentabilité est considérée comme

prioritaire, l'utilité sociale et environnementale des placements opérés est rarement questionnée (Bayot, mai 2016, entretien). Cependant, la loi du 18 décembre 2015 sur le système de pension complémentaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, modifie, à la baisse, le taux de rendement garanti. En effet, la loi oblige l'employeur ou l'organisme de pension à garantir que les travailleurs, au moment de leur pension, reçoivent au minimum le montant des contributions versées, capitalisé à un taux légalement déterminé. Ce taux de rendement garanti était jusqu'ici de 3,25%. Il est désormais variable et calculé en fonction des rendements des obligations de l'Etat belge : il est par exemple de 1,75% pour l'année 2016, soit bien en-dessous du seuil de 3,25% garanti précédemment (Wellemans, 2016). L'obligation de rentabilité devient dès lors moins pertinente pour justifier le refus d'intégrer d'autres critères d'investissements, comme celui de la durabilité.

L'absence de critères de durabilité a d'ailleurs été soulevée dans le cadre d'une controverse récente sur les investissements opérés par le fonds de pension du Sénat (Lechien, 2015). Ce fonds, d'une valeur totale de 210 millions d'euros, est géré par une ASBL dans laquelle chaque groupe politique est représenté. Selon Ecolo-Groen, une proportion non-négligeable des investissements (d'une valeur de 54 millions d'euros) est opérée dans des secteurs non-durables, comme le gaz de schiste, les OGM, le tabac et l'armement. Les Verts appellent donc à une meilleure transparence et à l'instauration de critères de durabilité dans le choix des investissements opérés. Cet exemple nous permet non seulement d'illustrer la problématique de l'instauration de critères de durabilité mais également d'aborder la question de la pénétration au niveau politique du désinvestissement, qui fera l'objet de la partie suivante.

d. Le soutien d'Ecolo-Groen au désinvestissement

Le désinvestissement des énergies fossiles a pénétré le milieu politique belge, au niveau régional comme fédéral. En effet, des propositions de résolution portant sur le désinvestissement ont été déposées par des députés Ecolo-Groen dans les 4 Parlements. Bien que ces résolutions n'aient aucune portée juridique contraignante, elles témoignent d'un intérêt pour la question. Nous étudierons rapidement le contenu de chaque résolution. Nous verrons enfin qu'une proposition de loi a été récemment déposée, bien qu'elle ne porte que sur les investissements opérés par les banques.

Au niveau du Parlement bruxellois, une proposition de résolution relative au désinvestissement des combustibles fossiles (Parlement bruxellois, 2015) a été déposée le 9 novembre 2015 par 5 députés Groen-Ecolo. Elle demande au gouvernement bruxellois :

- D'examiner à court terme quelles auraient été les performances du fonds de pension des fonctionnaires bruxellois et des fonds de pension des membres du personnel des organismes d'intérêt public dépendant de la RBC sans la part de combustibles fossiles que contient le portefeuille ;
- De retirer de l'industrie du charbon, dans un délai de 3 ans, tous les investissements des organismes régionaux qui dépendent directement des autorités bruxelloises et de toutes les organisations dans lesquelles les autorités bruxelloises participent ;

- De retirer des 100 plus grandes entreprises du secteur pétrolier et gazier, dans un délai de 5 ans, l'ensemble des investissements des autorités régionales bruxelloises et de toutes les organisations dans lesquelles elles participent.
- De supprimer progressivement toutes les subventions et réductions d'impôts consenties par les autorités bruxelloises en faveur des combustibles fossiles et d'insister auprès du Gouvernement fédéral et de la Commission européenne pour qu'ils en fassent de même.

Les arguments avancés pour justifier ces demandes sont nombreux. La force symbolique du désinvestissement, la cohérence avec les politiques menées, la défense de l'intérêt général mais aussi la possibilité pour Bruxelles de se positionner en tant que précurseur en la matière constituent le socle éthique et politique de l'argumentation. Les arguments économiques avancés sont le coût en baisse des énergies renouvelables, la bonne performance des indices *fossil-free* et la garantie d'une protection face au risque carbone.

Au niveau du Parlement Wallon, 4 députés Ecolo ont déposé une proposition de résolution le 27 novembre 2015 (Parlement wallon, 2015). Ces députés demandent au gouvernement wallon :

- L'arrêt progressif de toutes les subventions portant atteinte à l'environnement ;
- Le refus, dans le cadre de la MOC ou du MDP, des projets soutenant directement ou indirectement les combustibles fossiles et l'adaptation des critères en ce sens ;
- L'adoption de critères de transparence et de durabilité concernant les placements des fonds de pension d'institutions publiques ou dans le cadre de toute collaboration avec des établissements financiers (et l'annulation de toute collaboration avec une entité qui mènerait des projets non-éthiques);
- L'analyse, sur une base annuelle, de l'impact écologique des objectifs stratégiques régionaux et de la politique d'investissement (et de la corriger en fonction des résultats obtenus) ;
- D'insister auprès de la Commission européenne pour que les subventions relatives aux projets fossiles cessent et que des critères de durabilité stricts soient appliqués pour les garanties offertes par les agences de crédit à l'exportation.

Concernant les arguments avancés, le texte déposé au Parlement Wallon est une version écourtée, mais quasiment identique (mot pour mot) à celle déposée au Parlement Bruxellois. Ces arguments sont d'ailleurs repris dans la version flamande, déposée le 10 novembre 2015 par le député Groen Hermes Sanctorem-Vandevorde (Vlaams Parlement, 2015). Les demandes (arrêt des subsides indirectes à l'industrie fossile, critères de durabilité pour les investissements, nécessité d'un audit sur les investissements opérés par la région) sont pratiquement les mêmes que dans la résolution wallonne.

Au niveau du Parlement Fédéral, une proposition de résolution similaire aux propositions régionales a été déposée le 12 novembre 2015 par 4 députés Ecolo-Groen (Chambre des Représentants, 2015). De manière plus significative, une proposition de loi « visant l'instauration d'un stress test CO₂ pour les banques et organisant le désinvestissement progressif par les banques dans le secteur des énergies fossiles » a été déposée par 9 députés Ecolo-Groen le 16 mars 2016 (Chambre des Représentants, 2016). Elle s'appuie notamment sur le rapport de Fairfin pour justifier la nécessité d'un *stress test*

régulier pour les banques. Les arguments avancés sont de nature politiques, économiques, légaux, voire même géopolitiques :

- La cohérence vis-à-vis des engagements climatiques ;
- Le risque financier associé aux actifs fossiles ;
- Le constat selon lequel les énergies fossiles sont de plus en plus polluantes, du fait de l'essor par exemple du pétrole non-conventionnel ;
- La nécessité d'un *shift* vers les renouvelables ;
- La nécessité de rééquilibrer la balance commerciale européenne (affectée par l'importation massive de ressources énergétiques) afin de garantir l'autonomie énergétique ;
- Les liens entre énergie fossile et terrorisme, et en particulier le rôle de l'Arabie Saoudite qui utilise ses ressources pétrolières pour financer la propagation d'un islam radical ;
- Le respect des obligations européennes en matière de prévention des risques financiers systémiques, et en particulier de la directive 2014/95/UE qui doit être transposée d'ici décembre 2016.
- L'inscription dans le mouvement mondial avant-gardiste de désinvestissement ;

Cette rapide incursion dans la sphère politique nous a permis de montrer l'intérêt des Verts belges pour le désinvestissement. Ils pourraient ainsi, à côté des syndicats, contribuer à l'éclosion d'un mouvement belge de désinvestissement. La partie suivante vise d'ailleurs à présenter ses premières avancées.

2. Vers un mouvement belge de désinvestissement ?

a. La place du désinvestissement dans le mouvement climatique belge

Le mouvement belge de lutte contre le changement climatique est composé d'un grand nombre d'associations plus ou moins formelles : à côté des associations environnementales (et de leurs groupes locaux ou de leurs fédérations) coexistent des associations de coopération au développement ou de finance éthique, des syndicats, des groupes étudiants ou encore des groupes informels comme 350 Belgique (exclusivement composé de volontaires). Bien que le désinvestissement soit jugé intéressant, voire même considéré comme « une des stratégies mondiales les plus efficaces dans le but d'opérer des changements » (Thijs, avril 2016, entretien), il n'est pas considéré pour l'instant comme prioritaire pour beaucoup de membres du mouvement. Lors de nos entretiens, trois arguments principaux ont été avancés pour expliquer cela :

- Le climat ne fait pas partie du « *core-business* » de l'organisation : c'est le cas par exemple des ONG qui travaillent sur les enjeux Nord/Sud ;
- Pour les ONG travaillant sur le climat, le désinvestissement ne rentre pas forcément dans les campagnes décidées en amont. Certaines sont plutôt tournées vers d'autres problématiques, comme le nucléaire ou le pacte énergétique au niveau fédéral.
- Le désinvestissement, de par son aspect financier, ne fait pas partie du domaine de compétences de la personne interrogée.

Pourtant, le 26 février 2015, une carte blanche, intitulée « Désinvestissement fossile : nécessité économique et impératif éthique » et signée par des représentants de 8 organisations différentes était publiée en ligne (L'Echo, 2015). Nous avons contacté l'ensemble des signataires, pensant qu'ils étaient tous mobilisés sur la question du désinvestissement. C'est seulement après avoir interrogé 3 des 8 signataires que nous nous sommes rendus compte que cette carte blanche était en réalité une initiative portée par une seule personne, mais soutenue publiquement par 7 autres. Cet exemple nous permet d'introduire une caractéristique importante du mouvement climatique belge : sa grande coordination. Cette coordination s'est traduite par l'instauration de plateformes d'échanges et de mutualisation : elles permettent aux acteurs de collaborer, de se tenir informés du travail mené par d'autres et d'afficher leur soutien à certaines campagnes (en y apposant le logo de leur propre organisation ou en relayant certaines informations). Les deux plateformes réunissant le plus de membres sont la Plateforme Justice Climatique (PJC) et la Coalition Climat (CC).

La PJC et la CC sont deux plateformes qui réunissent le même type d'acteurs, c'est-à-dire des mouvements environnementalistes, des syndicats et des mouvements Nord/Sud. Cependant, la CC est plus large que la PJC (70 membres contre 28), puisqu'elle attire également des organisations de finance éthique ou de consommateurs, des magazines ou encore des mouvements de jeunesse. Elles diffèrent également dans leur objectif. La PJC vise à produire du contenu et des interpellations politiques (en lien notamment avec les négociations climatiques) tandis que la CC s'est donnée pour mission de favoriser la mobilisation en organisant des manifestations et des activités de sensibilisation du grand public (Rigot, mai 2016, entretien).

Ces différences permettent de comprendre pourquoi la question du désinvestissement n'a pas été abordée dans le cadre de la PJC mais dans celui de la CC. Il faut savoir que la CC (en coopération avec le Kaaaitheatre, Labofii et Climate Express) était déjà à l'origine des événements organisés à Bruxelles dans le cadre du « *global divestment day* » de février 2015 évoqué dans le premier chapitre. Il faudra pourtant attendre plus d'un an pour que la possibilité de mener une campagne soit réellement abordée. En effet, lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2016, « un plan d'approche pour le futur » a été validé. Il se compose de 4 priorités pour les mois qui viennent (Coalition Climat, 2016) :

- Le développement d'un « *framing* » post-Paris, c'est-à-dire le développement d'un nouveau cadrage qui prendrait en compte la fin de l'ère fossile et mettrait en avant le concept de transition ;
- La campagne de désinvestissement des énergies fossiles et la formation d'un groupe de travail sur le sujet formé par des membres de Fairfin, Financité, 350 Belgique et Climate Express ;
- Le soutien à l'action en justice *Klimaatzaak* (particulièrement en Belgique francophone) ;
- Le développement d'actions spontanées cohérentes avec le cadrage décidé.

Un groupe de travail sur le désinvestissement a donc été mis en place dans ce cadre. Il déterminera notamment le type d'acteurs ciblés dans le contexte belge (par exemple les banques, les fonds de pension ou encore les assurances), le type d'énergie sur lequel se focaliser (la possibilité d'inclure le nucléaire dans les campagnes est envisagée) et le type d'acteurs à impliquer (déterminer, en particulier, le rôle que peuvent jouer les syndicats). L'avantage de ce groupe est qu'il rassemble deux organisations travaillant sur la finance éthique d'un côté et deux organisations environnementales de

l'autre : cette diversité est supposée garantir une mutualisation des compétences et des informations. Le désinvestissement étant très peu traité dans la sphère médiatique belge (essentiellement focalisée ces derniers mois sur la conférence de Paris et la question du nucléaire au niveau environnemental), l'un des défis sera de lui donner davantage de visibilité. Un autre défi consistera à coordonner les futures campagnes avec les campagnes en cours, que nous abordons dans la partie suivante.

b. Quelques exemples de campagnes menées actuellement

Les campagnes visant les banques

En juin 2015, le réseau financité a lancé une campagne nommée « Ma banque 0% carbone » pour inciter les banques à désinvestir du secteur des énergies fossiles en réorientant leurs investissements vers l'efficacité énergétique (Edelsztein & Roland, 2016). Le but de cette campagne était d'inciter les citoyens à interpeller leur banque au moyen d'une pétition en ligne. La liste des signataires a ensuite été envoyée aux 4 banques concernées (BNP Paribas Fortis, KBC, ING et Belfius) afin de leur demander quels changements elles comptaient opérer pour répondre à ces interpellations et si elles souhaitaient mettre en place une « politique climatique en matière de financement ». Les réponses des 4 banques ont été les suivantes :

- BNP Paribas a répondu que le groupe s'engageait à arrêter le financement des mines de charbon et les centrales à charbon dans les pays à haut revenu et à financer uniquement les entreprises qui s'engageraient à diminuer la part de charbon dans leur production. Le groupe s'est également engagé à multiplier par deux ses investissements dans les énergies renouvelables d'ici à 2020 pour atteindre les 15 milliards d'euros (contre 6,9 milliards en 2014) ;
- KBC a répondu qu'une nouvelle politique en la matière serait annoncée en juin 2016 (Bayot, mai 2016, entretien). En juillet 2016, elle ne l'a toujours pas été ;
- Le groupe ING a répondu en janvier 2016 que leur réponse était prête mais qu'elle était en cours de traduction. En mai 2016, Financité n'avait toujours rien reçu (Bayot, mai 2016, entretien) ;
- Belfius n'a tout simplement pas répondu.

La difficulté à obtenir des réponses illustre le manque de transparence des politiques d'investissements bancaires. De plus, même quand la transparence et l'engagement en faveur du climat sont annoncés, ils ne sont pas forcément suivis d'effets, comme le montre le cas d'ING : malgré une politique climatique ambitieuse sur le papier, le groupe continue à investir massivement dans les énergies fossiles (Fairfin, 2015). Cette discordance explique la raison pour laquelle Fairfin a invité en mai dernier des participants à danser en nettoyant le parvis d'ING à Bruxelles sur la chanson « *I want to break free* » de Queen (FairFin, 2016). Cet événement s'inscrivait dans le cadre d'un appel de 350.org à mener des actions durant le mois de mai 2016 pour supporter une autre campagne (anti-extractiviste) intitulée *Break free from fossil fuels*.

Fairfin a aussi coordonné, en partenariat avec huit organisations (Financité, BBL, 11.11.11, CNCD, Amnesty International, Oxfam Belgique, Netwerk Bewust Verbruiken et la CSC-ACV) une autre initiative, intitulée « Scan des banques ». Lancée en mars 2015, elle consiste à évaluer les

performances des banques en matière de développement durable selon 8 thèmes, dont le changement climatique, les droits de l'homme, les droits du travail, la fiscalité ou encore la transparence. Plus précisément, elle analyse la politique d'investissement des 9 banques actives en Belgique à partir des données tirées de la base de données « Dirty Profits » produite par Facing finance, une ONG allemande visant à pousser les investisseurs à arrêter de financer des entreprises controversées. Concrètement, le site de Scan des banques offre un classement global des banques selon les 8 thèmes. Elle permet au citoyen de comparer les performances de chaque banque et *in fine* de choisir sa banque en fonction des résultats obtenus.

Le lancement du site internet fut accompagné le jour-même d'un communiqué d'ING, classée en 5^{ème} place derrière Triodos, Van Lanschot, Spaarbank et Argenta. Dans ce communiqué, ING affirme qu'elle fait partie des 10% des banques les plus durables au monde selon le *Dow Jones Sustainability Index* et regrette le caractère simplificateur du site Scan des banques. Elle reconnaît cependant qu'il constitue un outil intéressant pour mieux appréhender les revendications des ONG :

Le site *Scan des Banques* compare non seulement les banques entre elles, mais les évalue surtout selon la politique qu'elle souhaite voir appliquer. Cette politique n'est pas toujours totalement pertinente ou réalisable dans la pratique. Pourtant, *Scan des Banques* est un outil intéressant pour comprendre la politique souhaitée par les ONG à l'origine du projet. Nous en tiendrons compte lors de l'élaboration de notre politique future et lorsque nous définirons le rôle que nous devons jouer à l'avenir pour contribuer à la durabilité de l'économie. (ING Belgique, 2015, §5).

Les campagnes menées à l'encontre des banques illustrent les difficultés posées par le manque de transparence. Cependant, elles peuvent avoir un certain impact, en termes de mobilisation citoyenne, dans la mesure où elles ont un degré de proximité plus élevé avec leurs clients que les fonds de pension (Thijs, avril 2016, entretien).

Les campagnes visant les universités

Dans la mesure où le mouvement de désinvestissement est parti des universités aux Etats-Unis, la question de la répliquabilité dans le contexte belge est rapidement apparue. Bien que les systèmes de financement universitaire soient très différents entre les deux pays, le mouvement commence à intéresser les étudiants belges : des campagnes sont menées actuellement dans les universités d'Anvers, Bruxelles (ULB et VUB), Gand, Liège, Leuven et Louvain-la-Neuve. Nous présentons ici succinctement les principales avancées des campagnes menées à l'ULB et à la KU Leuven.

Pour ce qui est de l'ULB, les étudiants membres du cercle Ecolo J ont été contactés en avril 2015 par un représentant de Greenpeace Bruxelles pour les informer sur cette campagne. Dans la mesure où les étudiants réfléchissaient à ce moment-là aux campagnes à mener dans le cadre de la préparation à la COP21, ils furent grandement réceptifs (Gruner, avril 2016, entretien). Quelques mois plus tard, en octobre 2015, une lettre ouverte fut envoyée au CA de l'ULB afin de lui demander d'imposer des critères de durabilité auprès d'AG Insurance, le gestionnaire du fonds de pension complémentaire de

l'université depuis 2011. L'objet de cette lettre était double : il s'agissait d'obtenir des données sur la politique d'investissement de l'ULB mais également de convaincre l'université de désinvestir. Le CA est en effet l'organe compétent pour définir et exécuter la politique d'investissements de l'université. Il dispose d'une commission de la programmation et des investissements, chargée de donner des avis sur les options générales concernant les grands investissements de l'université. Il peut être intéressant de relever qu'un membre du corps étudiant et un membre du service environnement de l'ULB siègent dans cette commission, ainsi que dans le CA. Ces derniers pourraient constituer des alliés potentiels pour obtenir plus d'information sur les investissements opérés par AG Insurance.

En effet, nous n'avons réussi à obtenir aucune information sur la politique d'investissement de l'ULB. Nous avons par contre récupéré quelques données de nature budgétaire. Dans son dernier rapport d'activités, disponible publiquement, l'ULB énonce qu'elle a perçu en 2014-2015 plus de 202 millions d'euros de recettes pour environ 210 millions d'euros de dépenses (ULB, 2015). Les recettes provenaient en grande partie de la fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi des droits d'inscription et de legs. Ces fonds ont servi à financer les dépenses de personnel, l'enseignement et la recherche, la logistique, l'infrastructure et l'aide aux étudiants. Pour ce qui nous intéresse, nous relèverons que 20 millions d'euros ont été dépensés en promotion et services aux personnels dont plus 16 millions d'euros en pensions extra-légales. En effet, l'ULB accorde à son personnel ATGS (administratif, technique, de gestion et spécialisé) une pension complémentaire. L'imposition de critères de durabilité et d'une charte éthique aux investissements opérés par ING Insurance dans le cadre de la pension complémentaire du personnel AGTS constituent donc l'objectif de la campagne.

La lettre fut suivie très rapidement d'une soirée de débats en présence de représentants de Greenpeace Bruxelles et de Financité afin d'essayer de donner de la visibilité à la campagne, notamment auprès des étudiants. Pourtant, seule une vingtaine de personnes (majoritairement des sympathisants) se présentèrent à cette conférence. En effet, selon les organisateurs, le désinvestissement n'a pas le même potentiel mobilisateur que d'autres thématiques, comme le coût du minerval (Gruner, avril 2016, entretien), ce qui pourrait constituer un frein sérieux à la campagne menée.

Le recteur répondit un mois plus tard qu'il prenait note de la proposition de désinvestir tout en insistant sur l'impératif de procéder à une analyse préalable du portefeuille de l'université et d'interpeller les gestionnaires financiers sur cette question. Les étudiants essayèrent d'interpeller directement le directeur financier de l'ULB qui montra un désintérêt pour la question. Ils essayèrent également, sans succès, d'obtenir des informations par le biais de l'étudiant administrateur. Face à l'échec de ces tentatives, les étudiants décidèrent de changer de registre et de déployer une banderole de 25m² « l'ULB investit dans les énergies fossiles » au-dessus de l'avenue Paul Héger pendant la journée portes ouvertes de l'ULB en mars 2016. Si les étudiants furent rapidement dispersés par la sécurité de l'ULB, la vidéo montrant le déploiement de la banderole fut grandement relayée sur les médias sociaux. Des ballons noirs, symbolisant le pétrole, furent également déposés devant le rectorat en avril 2016 dans le cadre de la « *University Divest Week* » organisée en collaboration avec des étudiants de l'université de Liège et de Louvain-la-Neuve. Cependant, la campagne de l'ULB n'en est qu'à ses prémices et peine à attirer l'attention, du fait de la difficulté à trouver des alliés, que ce soit au

niveau des étudiants ou du CA. De manière générale, les universités francophones sont moins avancées dans le processus que les universités flamandes (Gruner, avril 2016, entretien).

Pour ce qui est de la KU Leuven, la campagne a été initiée par un groupe local de Greenpeace. Dans un premier temps, un email a été envoyé afin de demander à l'université comment elle gérât ses fonds universitaires ainsi que son point de vue sur le désinvestissement. Une réunion fut organisée quelques semaines plus tard avec le Vice-recteur en charge de l'environnement et du développement durable ainsi que des représentants du département financier. Lors de cette réunion, des informations furent divulguées sur la nature des investissements opérés. Si les représentants du département financier insistèrent sur le souci de rentabilité en rappelant la vocation première des fonds à financer la recherche, le Vice-recteur vit l'occasion d'adopter une posture éthique en accord avec la politique durable de l'université (Balcaen, avril 2016, entretien). Contrairement à Ecolo J, les membres de Greenpeace Bruxelles ont bénéficié d'un accès privilégié au personnel universitaire grâce à la présence d'un allié passif dans les sphères décisionnelles. En effet, l'intérêt ou le désintérêt de l'université visée pour ces questions détermine en grande partie le succès des campagnes menées. Sur ce point, le cas de la VUB est également intéressant, dans la mesure où la question du désinvestissement fut abordée par l'université elle-même (Balcaen, avril 2016, entretien).

La campagne visant la STIB

En mai 2016, une campagne a été initiée par Greenpeace Bruxelles auprès de la STIB (Société des transports intercommunaux de Bruxelles). Le fonds de pension de la STIB, géré par la société d'assurance Ethias, investirait près de 2,5 millions d'euros dans les 200 plus grandes entreprises d'énergie fossile (Balcaen, 2016). Une pétition adressée au ministre de tutelle de la STIB, Pascal Smet (en charge de la Mobilité et des Travaux Publics), a été initiée afin de demander à la STIB de se positionner en tant que *leader* dans la lutte contre le réchauffement climatique en fournissant aux Bruxellois des moyens de transport durables et en adaptant sa politique d'investissements. En effet, la STIB déclare, sur son site internet, s'être engagée depuis une vingtaine d'années dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise). Cette stratégie RSE s'articule autour de deux axes majeurs :

- L'engagement en faveur du développement durable en RBC ;
- La garantie d'une gestion responsable, éthique, crédible et cohérente.

Le choix de la STIB a été le fruit d'une réflexion stratégique. Le fait de cibler une entreprise engagée dans une démarche RSE permet de soulever la question de la cohérence entre les engagements pris publiquement et leur mise en œuvre. De plus, le choix d'un organisme d'intérêt public (OIP), dont les recettes proviennent pour la moitié de subventions publiques (STIB, 2016) n'a pas non plus été opéré au hasard. Greenpeace Bruxelles compte sur le soutien de Pascal Smet, en tant que membre du parti socialiste flamand Sp.A. Ce parti aurait en effet manifesté son soutien aux campagnes de désinvestissement à plusieurs reprises (Balcaen, mai 2016, entretien). Dans la mesure où un contrat de gestion lie la STIB à son autorité de tutelle, un soutien de la part du Ministre compétent pourrait être déterminant si des négociations devaient avoir lieu. De plus, un soutien politique public pourrait avoir des retombées en termes de visibilité, de mobilisation et de soutien à la campagne. Cependant, dans la

mesure où le Ministre ne siège ni au conseil d'administration de la STIB (chargé d'arrêter le budget et les comptes annuels de la société), ni au comité de gestion (chargé d'autoriser les emprunts et les ouvertures de crédit), des difficultés relatives au partage des compétences (et donc de la responsabilité) ont rapidement surgi. Lors d'une réponse à une interpellation formulée par le député Bruno de Lille (Groen) en séance plénière du parlement bruxellois, Pascal Smet a confirmé son soutien à la campagne tout en déclinant toute responsabilité, qualifiant la STIB d'autonome :

Le Conseil d'administration de la STIB administre ses fonds de pension en toute autonomie ; un ministre n'a pas à s'en mêler. Je partage néanmoins votre opinion et celle de Greenpeace. Il est aussi logique que la STIB confie à Ethias la gestion d'un fonds de pension. La STIB examine la question. Je n'ai toutefois pas encore reçu de réponse de sa part. Nous suivons ce dossier de près [...] Je ne doute pas du bon résultat de ce dossier (Parlement de la Région Bruxelles-Capitale, 2016).

Le Ministre avait révélé lors d'une séance de questions/réponses quelques mois plus tôt que les avoirs financiers couvrant les promesses de pension complémentaire de la STIB s'élevaient à 233 973 993€ au 31 décembre 2014 (Parlement de la Région Bruxelles-Capitale, 15 décembre 2015). Il avait alors défendu Ethias, qui, de manière autonome, veillait à promouvoir le respect de valeurs fondamentales à travers un code d'investissement éthique, accompagné d'une liste noire d'entreprises mis à jour annuellement. Après consultation de cette liste, certaines grandes entreprises fossiles apparaissent effectivement, parmi lesquelles BP, Chevron, ConocoPhillips, Exxon, PEMEX ou encore Shell (Ethias, 2016). Bien que cette liste ne reprenne pas l'ensemble des entreprises du *Carbon Underground 200* (et relève plus d'un bannissement partiel que d'un bannissement complet), ces informations pourraient constituer un contre-argument sérieux à la campagne menée actuellement. De plus, la pétition n'a pour l'instant recueilli qu'un nombre limité de signatures : en juillet 2016, seules 449 personnes l'ont signée, bien qu'elle ait été relayée sur les réseaux sociaux. Des actions pourraient être organisées afin de lui conférer plus de visibilité dans les mois qui viennent.

Conclusion Chapitre 3

Nous avons vu dans ce chapitre que la capacité de diffusion d'un mouvement dépendait non seulement du cadrage opéré mais également des opportunités et des contraintes offertes par le contexte considéré. Le contexte belge présente des opportunités, à commencer par l'intérêt des partis Verts et des acteurs du mouvement climatique pour le désinvestissement ainsi qu'une forte exposition des banques belges aux actifs fossiles. Il présente également des contraintes, comme le système de financement universitaire, l'opacité des fonds de pension ou la difficulté à donner de la visibilité aux campagnes menées (liée notamment à l'absence dans la sphère médiatique de références au désinvestissement). Malgré ces contraintes, des campagnes sont menées actuellement. Nous verrons dans les années qui viennent si elles sont amenées à prendre de l'ampleur.

Conclusion

Le mouvement de désinvestissement dans les énergies fossiles est singulier, dans la mesure où il reformule les justifications à agir rapidement pour contrer les effets néfastes des changements climatiques. En effet, la propagation rapide du mouvement tient pour beaucoup au cadrage opéré, notamment par le biais d'un argumentaire considéré comme crédible et flexible par ses partisans. Cependant, nous relèverons que les liens entre désinvestissement et réinvestissement, bien que suggérés, ne sont pas pour l'instant clairement exposés par le mouvement. L'intégration de la combinaison de ces deux concepts pourrait pourtant selon nous renforcer l'argumentaire présenté, dans la mesure où le diptyque désinvestissement-réinvestissement peut constituer un outil non-négligeable pour le financement d'une transition bas-carbone. En intégrant clairement dans leur discours le concept de transition, les partisans du mouvement pourraient non seulement bénéficier d'un nouvel objectif intermédiaire mais également recueillir le soutien de nouveaux alliés potentiels déjà engagés dans la promotion d'une transition bas-carbone.

En effet, le rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat estime à 93 000 milliards de dollars les besoins en financement d'ici les 15 prochaines années pour faire face aux menaces induites par les changements climatiques. Cela signifie qu'entre 1 et 4% du PIB mondial doit être investi annuellement pour limiter le réchauffement à 2°C (Garcia & Lorenzo, 2015). Selon certains, le plus grand défi consiste « à tirer parti des immenses ressources et de la capacité d'innovation des marchés financiers pour favoriser la transition vers une économie bas carbone et résiliente » (Garcia & Lorenzo, 2015, p. 107). Ce défi est relevable, dans la mesure où le capital requis pour une transition bas carbone ne serait supérieur que de 5% au scénario de maintien du statu quo. La question du financement de la transition ne serait en fait qu'une question de réaffectation des ressources existantes, de déviation des flux d'investissements de l'ensemble de la société. Les liens entre le désinvestissement des énergies fossiles et les besoins en financement de la transition sont donc clairs.

De plus la transition énergétique se caractérise par un remplacement d'infrastructures ayant des coûts initiaux relativement faibles et des coûts de fonctionnement plus élevés par des infrastructures avec des investissements initiaux plus longs et plus élevés mais des coûts de fonctionnements très faibles (Rüdinger, 2015). Elle nécessite donc une forte mobilisation des capitaux en amont, à laquelle les pouvoirs publics ne pourront pas répondre seuls. Une mobilisation accrue du secteur privé sera déterminante pour faire face aux besoins croissants d'infrastructures et aux contraintes budgétaires (Kaminker & al., 2013). Les pouvoirs publics ont cependant un rôle à jouer dans l'adoption de cadres et politiques clairs et précis, dans la mesure où de faibles politiques en matière climatique induisent une incertitude pour les investisseurs privés. Ils ont également un rôle à jouer par le biais des subventions qu'ils accordent à la production et à l'exploitation de différentes ressources énergétiques : ici encore, il s'agit de réaffectation. Les Etats peuvent enfin faciliter le développement d'instruments financiers et promouvoir la transparence sur les marchés en améliorant le recouvrement et la circulation de données. Bien que le mouvement s'attache aujourd'hui principalement à interpeller les investisseurs institutionnels, il pourrait également gagner à interpeller davantage les pouvoirs publics, qui ont un rôle à jouer dans l'établissement de conditions favorables à une réaffectation du capital.

Annexes

Annexe 1 : Infographie sur 350.org

350.org

Création en 2008 par Bill McKibben et des étudiants
350ppm = taux prudent de concentration de CO₂ dans l'atmosphère

Objectif

Construire un vaste mouvement climatique afin de convaincre les décideurs d'accepter les réalités de la science pour construire un monde prospère, équitable et juste

1. Laisser le carbone sous terre

- Mettre fin à la légitimité sociale de l'industrie des combustibles fossiles
- Combattre l'infrastructure des combustibles fossiles
- Contrer les arguments avancés par les industriels et les gouvernements

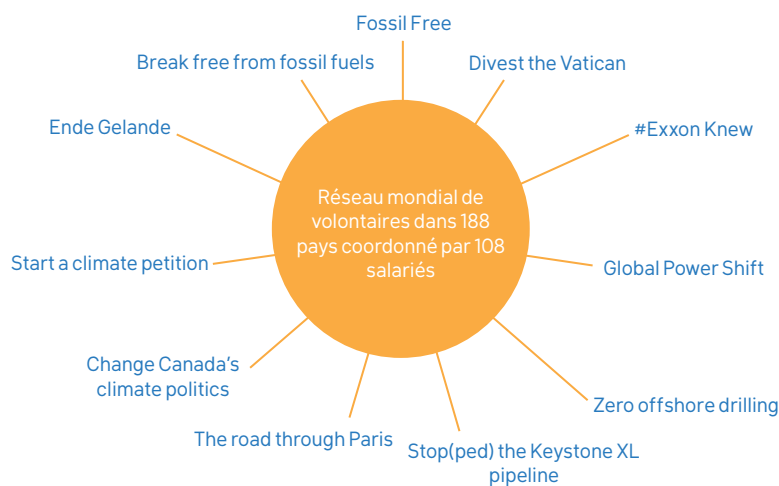
2. Contribuer à bâtir une nouvelle économie équitable et bas-carbone

- Promouvoir l'investissement dans des solutions durables et locales
- Soutenir les communautés subissant les impacts du changement climatique
- Construire des solutions climatiques pour une économie sans énergie fossile

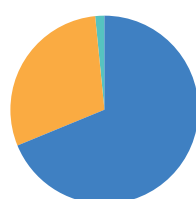
3. Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils limitent les émissions

- Mener des campagnes locales et nationales qui visent les décideurs politiques
- Profiter des événements régionaux et internationaux importants, comme les négociations sur le climat ou les sommets économiques, pour se faire entendre

Campagnes coordonnées par 350.org :

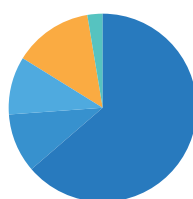


Données financières (2015) :



Recettes : 11 338 000\$

Fondations - 7 795 000\$ (69%)
Individus - 3 368 000\$ (30%)
Autres - 175 000\$ (1%)



Dépenses : 8 954 000\$

Campagnes - 7 601 000\$ (85%)
● Travail de terrain - 5 298 780\$
● Communication - 836 110\$
● Numérique - 836 110\$
Gestion et logistique - 1 132 000\$ (13%)
Levée de fonds - 221 000\$ (2%)

Source : Site internet de 350.org

Annexe 2 : Répartition régionale des réserves de carbone imbrûlable

Table 1 | Regional distribution of reserves unburnable before 2050 for the 2 °C scenarios with and without CCS

Country or region	2 °C with CCS						2 °C without CCS					
	Oil		Gas		Coal		Oil		Gas		Coal	
	Billions of barrels	%	Trillions of cubic metres	%	Gt	%	Billions of barrels	%	Trillions of cubic metres	%	Gt	%
Africa	23	21%	4.4	33%	28	85%	28	26%	4.4	34%	30	90%
Canada	39	74%	0.3	24%	5.0	75%	40	75%	0.3	24%	5.4	82%
China and India	9	25%	2.9	63%	180	66%	9	25%	2.5	53%	207	77%
FSU	27	18%	31	50%	203	94%	28	19%	36	59%	209	97%
CSA	58	39%	4.8	53%	8	51%	63	42%	5.0	56%	11	73%
Europe	5.0	20%	0.6	11%	65	78%	5.3	21%	0.3	6%	74	89%
Middle East	263	38%	46	61%	3.4	99%	264	38%	47	61%	3.4	99%
OECD Pacific	2.1	37%	2.2	56%	83	93%	2.7	46%	2.0	51%	85	95%
ODA	2.0	9%	2.2	24%	10	34%	2.8	12%	2.1	22%	17	60%
United States of America	2.8	6%	0.3	4%	235	92%	4.6	9%	0.5	6%	245	95%
Global	431	33%	95	49%	819	82%	449	35%	100	52%	887	88%

FSU, the former Soviet Union countries; CSA, Central and South America; ODA, Other developing Asian countries; OECD, the Organisation for Economic Co-operation and Development. A barrel of oil is 0.159m³; %, Reserves unburnable before 2050 as a percentage of current reserves.

Source : McGlade & Elkins (2015), p.189.

Annexe 3 : Liste des entreprises du Carbon Underground 200

Rank	Coal Companies	Coal Gt CO2	Rank	Oil and Gas Companies	Oil Gt CO2	Gas Gt CO2	Total O&G Gt CO2
1	Coal India	57.722	1	Gazprom	6.749	37.166	43.915
2	China Shenhua	36.807	2	Rosneft	10.666	2.558	13.224
3	Adani	25.383	3	PetroChina	4.790	3.801	8.591
4	Shanxi Coking	18.445	4	ExxonMobil	4.307	3.916	8.223
5	Anglo American	13.488	5	Lukoil	5.699	1.288	6.988
6	BHP Billiton	12.351	6	BP	4.214	2.506	6.719
7	Yitai Coal	12.223	7	Petrobras	4.707	0.724	5.432
8	Datang Intl	12.206	8	Royal Dutch Shell	2.229	2.315	4.544
9	China Coal	12.103	9	Chevron	2.485	1.588	4.073
10	Peabody Energy	11.484	10	Novatek	0.497	3.356	3.853
11	Glencore Xstrata	10.698	11	Total	2.002	1.800	3.802
12	Datong Coal	10.281	12	ConocoPhillips	1.687	1.111	2.798
13	Yanzhou Coal	9.788	13	Tatneft	2.556	0.064	2.620
14	DEH	9.339	14	ONGC	1.594	0.862	2.457
15	Exxaro	8.793	15	ENI	1.366	0.990	2.356
16	Yangquan Coal	7.298	16	Statoil	0.981	1.004	1.985
17	Mechel	6.739	17	Sinopec	1.340	0.381	1.722
18	Arch Coal	6.513	18	CNOOC	1.175	0.373	1.548
19	Alpha Natural Resources	5.458	19	Occidental	1.024	0.303	1.327
20	EVRAZ	4.855	20	BG Group	0.533	0.588	1.122
21	Mitsubishi	4.738	21	Canadian Natural Resources	0.788	0.208	0.995
22	Vale	4.401	22	Anadarko Petroleum	0.482	0.502	0.984
23	Raspadskaya	4.084	23	Apache	0.569	0.400	0.969
24	Rio Tinto	3.696	24	Chesapeake Energy	0.269	0.639	0.909

25	Asia Resource	3.181	25	Inpex	0.541	0.367	0.908
26	Rusal	3.081	26	Bashneft	0.892	0.000	0.892
27	Neyveli Lignite	3.035	27	Devon Energy	0.381	0.507	0.889
28	Pingdingshan	3.023	28	BHP Billiton	0.333	0.521	0.854
29	Cloud Peak	2.753	29	Repsol	0.271	0.551	0.823
30	Sasol	2.731	30	Ecopetrol	0.607	0.167	0.774
31	Tata Steel	2.709	31	EOG Resources	0.497	0.275	0.772
32	AGL	2.704	32	Suncor Energy	0.713	0.003	0.715
33	Teck	2.603	33	Marathon Oil	0.538	0.146	0.683
34	Severstal	2.577	34	Hess	0.457	0.108	0.565
35	Coalspur	2.545	35	Imperial Oil	0.527	0.025	0.552
36	Kuzbass Fuel	2.504	36	Encana	0.081	0.467	0.548
37	Polyus Gold	2.294	37	Noble Energy	0.173	0.318	0.490
38	Energy Ventures	2.184	38	BASF	0.134	0.348	0.483
39	Whitehaven Coal	2.055	39	EQT	0.037	0.412	0.449
40	Banpu	2.040	40	Range Resources	0.134	0.309	0.443
41	Bayan	1.957	41	Continental Resources	0.312	0.113	0.426
42	RWE	1.943	42	OMV	0.269	0.151	0.420
43	Consol Energy	1.887	43	Antero Resources	0.042	0.368	0.410
44	WHSP	1.851	44	KazMunaiGas EP	0.382	0.018	0.400
45	Westmoreland	1.835	45	YPF	0.250	0.139	0.389
46	Resource Generation	1.818	46	Southwestern Energy	0.000	0.380	0.380
47	Churchill Mining	1.745	47	Cenovus Energy	0.326	0.048	0.374
48	NTPC	1.740	48	Linn Energy	0.199	0.164	0.364
49	Adaro	1.607	49	Woodside Petroleum	0.049	0.311	0.360
50	Nacco	1.557	50	Husky Energy	0.215	0.128	0.343
51	Idemitsu Kosan	1.530	51	PTT	0.106	0.211	0.317
52	ARLP	1.468	52	Consol Energy	0.000	0.312	0.312
53	Huolinhe Opencut	1.387	53	Pioneer Natural Resources	0.198	0.104	0.302
54	Golden Energy	1.354	54	Cabot Oil & Gas	0.011	0.289	0.300
55	Mitsui & Co	1.344	55	WPX Energy	0.072	0.203	0.275
56	CoAL	1.339	56	SK Innovation	0.263	0.000	0.263
57	NLMK	1.288	57	Whiting Petroleum	0.219	0.025	0.244
58	Tata Power	1.062	58	Murphy Oil	0.179	0.063	0.242
59	MMK OJSC	1.046	59	QEP Resources	0.094	0.139	0.233
60	Wesfarmers	1.011	60	Newfield Exploration	0.134	0.090	0.223
61	Kazakhmys	0.998	61	Dragon Oil	0.159	0.043	0.202
62	New World Resources	0.972	62	Sasol	0.115	0.085	0.201
63	MMC	0.903	63	Ultra Petroleum	0.014	0.186	0.200

64	Itochu	0.878	64	Santos	0.027	0.167	0.195
65	Cockatoo	0.800	65	Concho Resources	0.130	0.064	0.194
66	Shanxi Meijin Energy	0.784	66	Denbury Resources	0.164	0.027	0.190
67	Jizhong Energy	0.742	67	Freeport-McMoRan	0.152	0.031	0.183
68	Bandanna	0.731	68	Maersk Group	0.174	0.000	0.174
69	Polo Resources	0.726	69	MEG Energy	0.173	0.000	0.173
70	Allete	0.723	70	SandRidge Energy	0.081	0.076	0.157
71	CLP Holdings	0.696	71	Crescent Point Energy	0.146	0.011	0.157
72	Aspire	0.670	72	GDF SUEZ	0.044	0.111	0.155
73	Marubeni	0.568	73	Pacific Rubiales Energy	0.124	0.030	0.154
74	China Resources	0.567	74	SM Energy	0.084	0.065	0.148
75	Walter Energy	0.556	75	JX Holdings	0.146	0.000	0.146
76	Coal Energy	0.503	76	Cimarex Energy	0.074	0.070	0.144
77	Indika	0.485	77	Mitsui & Co	0.048	0.095	0.142
78	Arcelor Mittal	0.464	78	Penn West Petroleum	0.100	0.036	0.137
79	FirstEnergy	0.458	79	Polish Oil & Gas	0.033	0.100	0.132
80	Black Hills	0.431	80	MOL	0.076	0.055	0.131
81	Wescoal	0.430	81	Energen	0.088	0.039	0.128
82	Grupo Mexico	0.420	82	TAQA	0.066	0.057	0.123
83	ARM	0.383	83	Oil Search	0.026	0.088	0.114
84	Shanxi Coal	0.376	84	Oil India	0.062	0.051	0.113
85	Capital Power	0.367	85	ARC Resources	0.046	0.066	0.112
86	PTT	0.359	86	Genel Energy	0.107	0.000	0.107
87	Shanxi Lanhua Sci-Tech	0.338	87	Canadian Oil Sands	0.102	0.000	0.102
88	Fortune	0.328	88	Energy XXI	0.076	0.020	0.096
89	Cardero	0.323	89	PDC Energy	0.055	0.040	0.095
90	Zhengzhou Coal	0.319	90	Oasis Petroleum	0.084	0.010	0.094
91	SAIL	0.307	91	Tourmaline Oil	0.014	0.079	0.093
92	JSPL	0.301	92	Rosetta Resources	0.056	0.037	0.093
93	Shougang Fushan	0.299	93	RWE	0.030	0.063	0.093
94	Jingyuan	0.297	94	National Fuel Gas	0.018	0.071	0.088
95	Stanmore	0.287	95	Peyto E&D	0.008	0.079	0.088
96	Prophecy Coal	0.272	96	Xcite Energy	0.086	0.001	0.088
97	Cliffs Natural Resources	0.247	97	Tullow Oil	0.077	0.010	0.087
98	James River	0.195	98	EnergiMega Persada	0.016	0.069	0.085
99	CESC	0.185	99	Breitbart Energy Partners	0.053	0.028	0.081
100	Alcoa	0.180	100	Enerplus	0.043	0.037	0.080

Source : Fossil Free Indexes (2015)

Annexe 4 : liste des entretiens effectués

Brigitte Gloire, Policy Officer Sustainable Development , Oxfam solidarité, 13 avril 2016

Mathias Balcaen, Assistant parlementaire d'Annemie Maes (Groen), Coordinateur et meneur de campagne Désinvestissement chez Greenpeace Bruxelles, Volontaire 350 Belgique, 21 avril 2016

Clara Gruner, Co-Présidente d'Ecolo J ULB, 21 avril 2016

Joeri Thijs, Directeur de campagne « Climat », Greenpeace Belgique, 26 avril 2016

Mathias Bienstman, Coordinateur politique (Energie/Climat), Bond Beter Leefmilieu, 28 avril 2016

Véronique Rigot, Chargée de recherche et plaidoyer « Environnement et Développement », CNCD 11-11-11, 2 mai 2016

Arnaud Collignon, Chargé de campagne Energie/Climat, Inter-Environnement Wallonie, 10 mai 2016

Bernard Bayot, Directeur de Financité, 17 mai 2016

Marc Alexander, Coordinateur du think-tank de Climate Express, 14 juin 2016

Bibliographie

Articles académiques, mémoires de fin d'études et livres

Ayling J. & Gunningham N. (2015). Non-state governance and climate policy : the fossil fuel divestment movement, *Climate policy*, récupéré de <http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14693062.2015.1094729> le 12 Janvier 2016.

Benford R. D. (1993). Frame disputes within the nuclear disarmament movement. *Social Forces*, Vol. 71(3). pp. 677-701.

Benford R. D. & Snow D. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan (Plouchard N., trad.). *Politix*. Vol. 99(3). pp. 217-255.

Bratman E., Brunette K., Shelly D.C., Nicholson S. (2016). Justice is the goal : divestment as climate change resistance, *Journal of Environmental Studies and Science*, pp. 1-14. Récupéré de <http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs13412-016-0377-6> le 12 Mai 2016.

Chateauraynaud F. (2011). Sociologie argumentative et dynamique des controverses : l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe. *A contrario*. Vol.2(16). pp. 131-150.

Garcia Paret C., Lorenzo S. (2015). Adapter les marchés financiers aux changements climatiques. *Revue d'économie financière*. n°117. pp. 107-126.

Gamson W. (1995). Constructing social protest [Chapitre de livre]. Dans Johnston H. & Klandermans B. (ed.), *Social Movements and Culture* (pp. 85-107), Minneapolis : University of Minnesota Press.

Grady-Benson J. (2014). *Fossil fuel divestment : the power and promise of a student movement for climate justice*. [Mémoire de fin d'études]. Pitzer College. Récupéré de http://scholarship.claremont.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1057&context=pitzer_theses le 12 Janvier 2016.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC (2014), Drivers, trends and mitigation in Climate change 2014 : Mitigation of Climate change, Contribution of Working group III to the Fifth Assessment Report to the IPCC.

Haeringer N. (2015). *Zéro fossile, Désinvestir du gaz et du pétrole pour sauver le climat*. Paris : Les petits matins.

Lenclos R. (2011). *Risque de réputation des entreprises et responsabilité sociale et environnementale*. [Mémoire de fin d'études]. Université de Montréal. Récupéré de https://publications.polymtl.ca/664/1/2011_RomainLenclos.pdf le 14 juillet 2016.

Lenferna A. (2015). Divest-Invest : a moral case for fossil fuel-divestment. [en cours de publication]. Récupéré de https://www.academia.edu/9667929/Divest-Invest_A_Moral_Case_for_Fossil_Fuel_Divestment le 13 Juillet 2016.

- Le Saout D. (1999). Les théories des mouvements sociaux. Structures, actions et organisations : les analyses de la protestation en perspective. *Revue algérienne d'Anthropologie et de Sciences Sociales*. Vol. 8. pp. 145-163.
- Lits M. & Léonard E. (2013). Les universités belges entre concurrence et excellence. *Questions de communications*. Vol.1(23). pp. 261-274.
- Maniates M.F. (2001). Individualization : Plant a Tree, Buy a Bike, Save the World ? *Global Environmental Politics*. Vol.1(3). pp31-52.
- McGlade C.E & Elkins P. (2015). The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *Nature*, n°517. pp. 187-190.
- Meinshausen M., Meinshausen N., Hare W., Raper S.C., Knutti R., Frame D.J., Allen M.R. (2009). Greenhouse gas emission targets for limiting global warming to 2 °C. *Nature*. n° 458. pp. 1158–1162.
- Marandino A. (2013). *Shareholder Activism on Climate Change : Strenghts and limitations of Resolutions, Engagement and Fossil Fuel Divestment*. [Mémoire de fin d'études]. Birkbeck – University of London. Récupéré de <http://www.lccge.bbk.ac.uk/publications-and-resources/docs/Andrea-Marandino.pdf> le 12 Janvier 2016.
- Neveu E. (2011). *Sociologie des mouvements sociaux*. 5^{ème} éd. Paris : La découverte.
- Popescu I. (2013). *Comment expliquer le choix des modes d'action des organisations dans le mouvement belge contre le changement climatique ?* [Mémoire de fin d'études]. Université Libre de Bruxelles. Récupéré de http://mem-envi.ulb.ac.be/Memoires_en_pdf/MFE_12_13/MFE_Popescu_12_13.pdf le 5 Janvier 2016.
- Randalls S. (2010). History of the 2°C climate target. *Wiley Interdisciplinary Reviews*. 1(4), pp. 598-605.
- Rimmer M. (2016). Investing in the future : Norway, Climate Change and Fossil Fuel Divestment. [Chapitre de livre électronique]. Dans Sosa-Nunez G. & Atkins E. (ed.), *Environment, Climate Change and International Relations: Tendencies, Assessments and Perspectives* (pp. 206-225). Récupéré de <http://www.e-ir.info/wp-content/uploads/2016/04/Environment-Climate-Change-and-IR-E-IR.pdf> le 5 Juin 2016.
- Ritchie J. & Dowlatabadi H. (2014). Understanding the shadow impacts of investment and divestment decisions : adapting economic input-output models to calculate biophysical factors of financial returns. *Ecological economics*, n°106, pp. 132-140.
- Snow A.D., Benford R.D. (1988). Ideology, frame resonance, and participant mobilization. *International Social Movement Research*. Vol. 1. pp 197-217.
- Snow A.D., Rochford E.B., Worden S.K & Benford R.D. (1986). Frame alignment processes, micromobilization and movement participation. *American Sociological Review*. Vol. 51(4). pp. 464-481.
- Tarrow S. (2001). Transnational Politics : Contention and Institutions in International Politics. *Annual Review of Political Science*. Vol. 4. pp. 1-20.

Articles et communiqués de presse

Balcaen M. (2016, 27 mai). Le désinvestissement arrive en Belgique : Greenpeace Bruxelles demande à la stib de désinvestir des énergies fossiles. *Greenpeace Belgique*. Récupéré de <http://www.greenpeace.org/belgium/fr/vous-informer/climat-energie/blog/desinvestissement-arrive-en-belgique-greenpeace-bruxelles-demande-STIB-de-desinvestir-des-energies-fossiles/blog/56571/> le 25 juillet 2016.

Bridgestock L. (2015, 30 janvier). How much does it cost to study in the US ? *Top Universities*. Récupéré de <http://www.topuniversities.com/student-info/student-finance/how-much-does-it-cost-study-us> le 28 juillet 2016.

Carrington D. (2015, 1^{er} avril), Guardian Media Group to divest its £800m fund from fossil fuels ». *The Guardian*. Récupéré de <https://www.theguardian.com/environment/2015/apr/01/guardian-media-group-to-divest-its-800m-fund-from-fossil-fuels> le 20 Juin 2016.

Carrington D. (2016, 12 mai). Bill and Melinda Gates Foundation divests entire holding in BP. *The Guardian*. Récupéré de <https://www.theguardian.com/environment/2016/may/12/bill-and-melinda-gates-foundation-divests-entire-holding-in-bp> le 20 Juin 2016.

Clark P. (2014, 28 avril). FTSE joins Blackrock to help investors avoid fossil fuels », *Financial Times*. Récupéré de <http://www.ft.com/cms/s/0/14787a44-cef6-11e3-ac8d-00144feabdc0.html#axzz4E6IxAS5e8> le 10 Juillet 2016.

Ecolo J ULB (2015a, 19 octobre). Lettre ouverte au CA de l'ULB – Désinvestissons ! Récupéré de <http://www.ecoloj.be/lettre-ouverte-au-ca-de-lulb-désinvestissons> le 19 avril 2016.

Ecolo J ULB (2015b, 5 novembre). Réponse du recteur de l'ULB à la lettre ouverte d'Ecolo J ULB. Récupéré de <http://www.ecoloj.be/réponse-du-recteur-de-lulb-à-la-lettre-ouverte-décolo-j-ulb> le 19 avril 2016.

Engler P. & Newkirk K. (2014). Creating « Moments of the Whirlwind » : why effive movement-building demands both structure and moment. Récupéré de <http://www.lrwr.net/whirlwind.pdf> le 17 Juillet 2016.

Faust D. (2013, 3 octobre) Fossil Fuel Divestment Statement. *Harvard University*. <http://www.harvard.edu/president/news/2013/fossil-fuel-divestment-statement>

Farrar J. (2015, 25 mars). Fossil-fuel divestment is not the way to reduce carbon emissions ». *The Guardian*. Récupéré de <https://www.theguardian.com/commentisfree/2015/mar/25/welcome-trust-fossil-fuel-divestment-not-way-reduce-carbon-emissions> le 23 Juin 2016

Foderaro L. (2014, 21 septembre). Taking a Call for Climate Change to the Streets ». *The New York Times*. Récupéré de http://www.nytimes.com/2014/09/22/nyregion/new-york-city-climate-change-march.html?_r=1 le 21 Juin 2016.

Gelb (2015, 4 mai). Swarthmore chooses not to divest fossil-fuel endowment. *Philly.com*. Récupéré de http://articles.philly.com/2015-05-04/news/61771713_1_endowment-fossil-fuels-swarthmore-college le 6 Juin 2016.

Giegold S. (2016, 1^{er} février). First call of the European Parliament for sustainable investment and fossil fuel divestment in financial legislation. *Site internet de Sven Giegold*. Récupéré de <http://www.sven-giegold.de/2016/first-call-for-sustainable-investment-and-fossil-divestment-in-financial-legislation/> le 30 Juin 2016.

Global Reporting (2015, 2 décembre). Keep it in the ground : one newspaper's campaign to highlight climate change, *Global Reporting*. Récupéré de <https://www.globalreporting.org/information/news-and-press-center/Pages/Keep-it-in-the-ground.aspx> le 20 Juin 2016.

Howard E. (2015, 19 mai). The rise and rise of the fossil fuel divestment movement. *The Guardian*. Récupéré de <https://www.theguardian.com/environment/2015/may/19/the-rise-and-rise-of-the-fossil-fuel-divestment-movement> le 22 Juin 2016.

ING Belgique (2015, 2 mars). Réaction d'ING Belgique suite au lancement du site web Scan des Banques. Récupéré de <https://about.ing.be/A-propos-d'ING/Press-room/Press-article/Reaction-d'ING-Belgique-suite-au-lancement-du-site-web-Scan-des-Banques-1.htm> le 18 juillet 2016.

Katainen J. (2015, 16 juin). Answer given by Vice-President Katainen on behalf of the Commission. *Parlement européen*. Récupéré de <http://www.europarl.europa.eu/sides/getAllAnswers.do?reference=E-2015-002158&language=EN> le 30 Juin 2016.

Lechien A. (2015, 10 juin). Fonds de pension du Sénat : une sortie « opportuniste et non fondée » des Verts. RTBF. Récupéré de https://www.rtb.be/info/belgique/detail_selon-ecolo-groen-le-fonds-de-pension-du-senat-finance-les-armes-et-le-tabac?id=9002729

L'Echo (2015, 12 février). Le désinvestissement fossile, une nécessité économique et un impératif éthique. Récupéré de http://www.lecho.be/agora/analyse/Le_desinvestissement_fossile_une_necessite_economique_et_un_impératif_ethique.9599738-2338.art?ckc=1 le 12 juin 2016.

McKibben B. (2012, 19 juillet). Global Warming's Terrifying New Math. *Rolling Stone*. Récupéré de <http://www.rollingstone.com/politics/news/global-warmings-terrifying-new-math-20120719> le 17 Janvier 2016.

McKibben B. (2013, 22 février). The case for fossil-fuel divestment. *Rolling Stone*. Récupéré de <http://www.rollingstone.com/politics/news/the-case-for-fossil-fuel-divestment-20130222> le 15 Juillet 2016.

New York Times (2015, 9 juin). Editorial : Norway divests from coal. *New York Times*. Récupéré de http://www.nytimes.com/2015/06/10/opinion/norway-divests-from-coal.html?_r=0 le 26 Juin 2016

Novethic (2015). Lexique : désinvestissement. *Novethic*. Récupéré de <http://www.novethic.fr/lexique/detail/desinvestissement.html> le 13 Mai 2016

Parenti C. (2012, 29 novembre), Problems with the math : is 350's carbon divestment campaign complete ? *The Huffington Post*. Récupéré de http://www.huffingtonpost.com/christian-parenti/carbon-divestment-_b_2213124.html le 13 Juillet 2016.

Ponsford D. (2015, 26 février). NRS: Daily Mail most popular UK newspaper in print and online with 23m readers a month. *Press Gazette*. Récupéré de <http://www.pressgazette.co.uk/nrs-daily-mail-most-popular-uk-newspaper-print-and-online-23m-readers-month/> le 20 Juin 2016.

Rajhi N. (2015, 18 février). Fifty shades of divestment. *New School Free Press*. Récupéré de <http://www.newschoolfreepress.com/2015/02/18/fifty-shades-of-divestment/> le 26 Juin 2016.

Rockefeller Brothers Funds (2014, septembre). Divestment Statement. *Rockefeller Brothers Fund*. Récupéré de <http://www.rbf.org/content/divestment-statement> le 21 Juin 2016.

Rockefeller Family Fund (2016). RFF's decision to divest. *Rockefeller Family Fund*. Récupéré de <http://www.rffund.org/divestment> le 21 Juin 2016.

Roger S. & Foucart S. (2015, 18 avril). Le « Guardian » s'engage contre les énergies fossiles : « Il n'y a pas de sujet plus sérieux que le climat ». *Lemonde.fr*. Récupéré de http://www.lemonde.fr/climat/article/2015/04/18/il-n-y-a-pas-de-sujet-plus-serieux-que-le-climat_4618550_1652612.html le 20 Juin 2016

Rosenblatt G. (2010, novembre). The Engagement Pyramid : Six Levels of Connecting People and Social Change. *Ideal Ware*. Récupéré de <http://www.idealware.org/articles/engagement-pyramid-six-levels-connecting-people-and-social-change> le 17 juillet 2016.

Stanford University (2014, 6 mai). Stanford to divest from coal companies. *Stanford News*. Récupéré de <http://news.stanford.edu/news/2014/may/divest-coal-trustees-050714.html> le 21 Juin 2016.

Stanford University (2016, 25 avril). Stanford and climate change : A statement of the Board of Trustees. *Stanford News*. Récupéré de <http://news.stanford.edu/2016/04/25/stanford-climate-change-statement-board-trustees/> le 21 Juin 2016.

Teffer P. (2015, 24 septembre). EU apathetic on fossil fuel divestment. *EU Observer*. Récupéré de <https://euobserver.com/environment/130413> le 28 Juin 2016.

The Guardian (2015, 21 mai). Editorial. The Guardian view on climate change: keep it in the ground. *The Guardian*. Récupéré de <https://www.theguardian.com/commentisfree/2015/may/21/guardian-view-climate-change-keep-it-in-ground> le 20 Juin 2016.

Vidal J. (2016, 15 janvier). Are Gates and Rockefeller using their influence to set agenda in poor states ?. *The Guardian*. Récupéré de <http://www.theguardian.com/global-development/2016/jan/15/bill-gates-rockefeller-influence-agenda-poor-nations-big-pharma-gm-hunger> le 21 Juin 2016.

Wellemans N. (2016, 12 avril). Pensions complémentaires : quoi de neuf depuis le 1^{er} janvier 2016 ?. *Group S*. Récupéré de http://www.groups.be/1_78138.htm le 21 juillet 2016.

Documents législatifs

Chambre des Représentants de Belgique (2015, 12 novembre). *Proposition de résolution demandant aux autorités fédérales de renoncer aux investissements dans les combustibles fossiles*. Récupéré de <http://www.dekamer.be/FLWB/PDF/54/1455/54K1455001.pdf> le 12 avril 2016.

Chambre des Représentants de Belgique (2016, 16 mars). *Proposition de loi modifiant la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, instaurant un stress test de CO₂ pour les banques et organisant le désinvestissement progressif par les banques dans le secteur des énergies fossiles*. Récupéré de <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/1719/54K1719001.pdf> le 12 avril 2016.

Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (2015). Accord de Paris. Récupéré de <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109f.pdf> le 10 avril 2016.

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (2015, 9 novembre). *Proposition de résolution relative au désinvestissement des combustibles fossiles*. Récupéré de <http://weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2015-16/128056/images.pdf> le 12 avril 2016.

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (2015, 15 décembre). Compte rendu de la session ordinaire de questions/réponses du 15 décembre 2015. Récupéré de <http://weblex.irisnet.be/data/crb/bqr/2015-16/00013/images.pdf> le 25 juillet 2016.

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (2016). Compte-rendu intégral de la séance plénière du vendredi 27 mai 2016. Récupéré de <http://weblex.irisnet.be/data/crb/cri/2015-16/00035/images.pdf> le 25 juillet 2016.

Parlement Wallon (2015, 27 novembre). *Proposition de résolution visant à ce que la Wallonie renonce aux investissements dans les combustibles fossiles*. Récupéré de http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2015_2016/RES/356_1.pdf le 12 avril 2016.

Vlaams Parlement (2015, 10 novembre). *Voorstel van resolutie over betreffende het afzien van investeringen in fossiele brandstoffen door de Vlaamse overheid*. Récupéré de <http://docs.vlaamsparlement.be/docs/stukken/2015-2016/g571-1.pdf> le 12 avril 2016.

Rapports

Ansar A., Caldecott B., Tilbury J. (2013). *Stranded assets and the fossil fuel divestment campaign : what does divestment mean for the valuation of fossil fuel assets ?* Récupéré de <http://www.smithschool.ox.ac.uk/research-programmes/stranded-assets/SAP-divestment-report-final.pdf> le 5 février 2016.

Arabella Advisors (2015). *Measuring the growth of the global fossil fuel divestment and clean energy investment movement*, récupéré de <http://www.arabellaadvisors.com/wp-content/uploads/2015/09/Measuring-the-Growth-of-the-Divestment-Movement.pdf>, le 12 février 2016.

Bast E., Doukas A., Pickard S., Van der Burg L. & Whitley S. (2015). Empty promises (G20 subsidies to oil, gas and coal production). Oil Change International. Récupéré de http://priceofoil.org/content/uploads/2015/11/empty_promises_full_report_update.pdf le 26 juillet 2016.

Cambridge Associates (2014). *The fossil fuel divestment discussion*. Récupéré de <http://www.cambridgeassociates.com/our-insights/research/fossil-fuel-divestment/> le 6 Juillet 2016.

Carbon Tracker Initiative - CTI (2011). *Unburnable Carbon : Are the world's financial markets carrying a carbon bubble ?* Récupéré de <http://www.carbontracker.org/report/carbon-bubble/> le 3 Juillet 2016.

Carbon Tracker Initiative – CTI (2013). *Carbone non-exploitable 2013 : capital gaspillé et actifs dévalorisés*, récupéré de http://www.carbontracker.org/wp-content/uploads/2015/10/FR_Unburnable-Carbon.pdf le 3 Juillet 2016.

Carbon Trust (2008). *Climate change : a business revolution ?* Récupéré de <https://www.carbontrust.com/media/84956/ctc740-climate-change-a-business-revolution.pdf> le 4 Juillet 2016.

David Q. (2009). *Comparaison internationale des modes d'organisation et de financement de l'enseignement supérieur*. SPF finances. Récupéré de http://financien.belgium.be/sites/default/files/downloads/BdocB_2009_Q4f_David.pdf le 27 juillet 2016.

Deloitte (2014). *Etude mondiale 2014 sur le risque de réputation*. Récupéré de <http://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/reputation-at-risk.html> le 15 Juillet 2015

Ecolo (2015). *La bulle carbone*. Récupéré de http://www.ecolo.be/IMG/pdf/20150915_bulle_carbone.pdf le 16 Juin 2016.

Edelsztein J. & Roland L. (2016). *Ma banque 0% carbone ? Jusqu'où les banques belges sont-elles prêtes à aller ?* Financité. Récupéré de <https://www.financite.be/fr/reference/ma-banque-0-carbone-jusquou-les-banques-belges-sont-pretes-aller> le 12 mai 2016.

European Greens (2015). *The carbon bubble : the financial risk of fossil fuels and need for divestment*. [Brochure]. Récupéré de <https://europeangreens.eu/sites/europeangreens.eu/files/Carbon%20Bubble%20brochure.pdf> le 28 Juin 2016.

Fairfin (2015). *Notre avenir ébranlé. Les investissements des banques actives en Belgique dans le changement climatique et les 25 plus grandes dans le monde 2004 – 2014*. Récupéré de http://bankwijzer.be/media/60951/2015-11-05_notre-avenir-e-branle.pdf le 5 mai 2016.

Fossil Free Indexes (2015). *The Carbon Underground 200*. Récupéré de http://fossilfreeindexes.com/wp-content/uploads/2015/11/CU200_Final_29-Oct-2015.pdf le 28 Juin 2016.

FTSE Russel (30 Juin 2016). *FTSE all-world ex Fossil Fuels Index Series*. Récupéré de <http://www.ftse.com/Analytics/FactSheets/temp/c4196f08-8cf8-4459-943a-8e885ac45fd7.pdf> le 10 Juillet 2016.

Green European Foundation (2014). *The price of doing too little too late (the impact of the carbon bubble on the EU financial system)*. Récupéré de <http://reinhardbuetikofer.eu/wp-content/uploads/2014/03/GND-Carbon-Bubble-web1.pdf> le 28 Juin 2016.

Kaminker C., Kwanishi O., Stewart F., Caldecott B., Howarth N. (2013). Institutional Investors and Green Infrastructure Investments : Selected Case Studies. OECD Working papers on Finance, Insurance and Private Pensions, n°35. OECD Publishing. Récupéré de <http://www.oecd-ilibrary.org> le 2 août 2016.

Mathieu C. (2015). *Le secteur des énergies fossiles face au risque carbone*. Récupéré de https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/actuelle_risque_carbone_cm_vf_avril15.pdf le 4 Juillet 2016.

National Association of Scholars (2015). *Inside Divestment. The illiberal movement to turn a generation against fossil fuels*. Récupéré de https://www.nas.org/images/documents/NAS_insideDivestment_fullReport.pdf le 13 Avril 2016.

Ritchie J. & Dowlatabadi H. (2015). *Fossil fuel divestment : reviewing arguments, implications & policy opportunities*. Récupéré de <https://pics.uvic.ca/sites/default/files/uploads/publications/Divestment%20WP%20Jan%202015-FINAL.pdf> le 15 Janvier 2016.

Ruche E. & Cayrol A. (2015). *Les fonds de pension contre le changement climatique*. Analyse Financité. Récupéré de <https://www.financite.be/fr/reference/les-fonds-de-pension-contre-le-changement-climatique> le 5 mai 2016.

Ruche E. & Marchand A. (2015). *Système de pension belge*. Financité. Récupéré de <https://www.financite.be/fr/reference/systeme-de-pension-belge-parviendra-t-maintenir-un-systeme-durable> le 5 mai 2016.

Rüdinger A. (2015). *Comment financer la transition énergétique ? Eléments d'analyse pour une approche stratégique*. IDDRI (SciencesPo). Récupéré de www.iddri.org

STIB (2016). Rapport financier 2015. Récupéré de https://www.stib-mivb.be/irj/go/km/docs/STIB-MIVB/INTERNET/attachments/Rapport_Financier/STIB2015_Rapport%20Financier_FR.pdf le 25 Juillet 2016.

Swarthmore Mountain Justice (2012). *Institutional Memory Document 2011-2012*. Récupéré de https://swatmountainjustice.files.wordpress.com/2012/12/mj_institutional_memory_2011-2012_final_draft.pdf le 15 Juin 2016.

Université Libre de Bruxelles (2015). Rapport d'activités de l'ULB (année académique 2014-2015). Récupéré de <http://www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/docs/RAPPORT-ACTIVITES-2014-2015.pdf> le 27 juillet 2016.

Sites internet, brochures et vidéos

350.org. *Fossil fuel divestment Communications Guide*. Récupéré de <http://gofossilfree.org/usa/resources/>

As You Sow (2012). *The coal divestment toolkit : moving endowments beyond coal*. Récupéré de http://www.asyousow.org/ays_report/the-coal-divestment-toolkit-moving-endowments-beyond-coal/ le 6 Juin 2016

Coalition Climat (2016). *Campagnes 2016*. Récupéré de <http://www.klimaatcoalitie.be/campagne-2016> le 23 juillet 2016.

Ethias (2016). *Code d'investissement éthique (version du 1^{er} janvier 2016)*. Récupéré de <https://www.ethias.be/corp/content/dam/ethias-corporate/docs/code-ethique/fr/Code%20d'investissement%20éthique%202016%20-%20F.pdf> le 25 juillet 2016.

European Greens (2015). *International Divestment Conference leaflet*. Récupéré de https://europeangreens.eu/sites/europeangreens.eu/files/news/files/Programmefolder-EN-final-web_0.pdf le 30 Juin 2016.

Fairfin (2016). *We want to break free from fossil fuels*. [Vidéo]. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=XW2AUtKy0wg> le 22 juillet 2016.

Financité (2011). *Quelle différence entre investissement direct et indirect*. [Vidéo]. Récupéré de <https://www.financite.be/fr/file/quelle-difference-entre-investissement-direct-et-indirect-qb5> le 28 Juin 2016

Heartwell A. (2014). *Workshop : Divestment Theory of Change* [Vidéo]. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=bqLF4Bj3YeM> le 18 Juillet 2016.

Les Echos (2016, 13 juin), *Lexique financier : bulle financière*. *Les Echos*. Récupéré de http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_bulle-financiere.html le 7 juillet 2016.

NASA (2016). *Carbon dioxide*. Récupéré de <http://climate.nasa.gov/vital-signs/carbon-dioxide/> le 29 juillet 2016.

Nyks K. & Scott J. (2013). *Do the math : the movie*. [Vidéo]. Récupéré de <http://act.350.org/signup/math-movie/> le 12 Juillet 2016.

Phung A. (2016). *How do university endowments work ?* Investopedia. Récupéré de <http://www.investopedia.com/ask/answers/06/universityendowment.asp> le 2 août 2016.

Scan des banques (2016). *Qui sommes-nous ?*. Bankwijzer. Récupéré de <http://bankwijzer.be/fr/qui-sommes-nous/> le 19 juillet 2016.